

14^e année - Nouvelle série

c.m.

revue mensuelle

N° 117 - octobre 1983

**Institut
Edith Cavell :
de la faillite
à la
reconversion**

J.C. Bodson

Le licenciement
de délégués
syndicaux

J.-P. Vankeerberghen

L'Eglise
populaire
de Pologne

P. Joye

Piero Sraffa

Livres



**cahiers
marxistes**

Santé publique

Cavell : de la faillite à la reconversion

- La faillite de l'Institut Edith Cavell - Marie Depage p. 1
- Une centrale de services - pourquoi ? comment ? p. 5
- Soins à domicile - hier et aujourd'hui p. 9
- CSD = Centrale de services à domicile p. 14
- Syndicats et Santé publique p. 17

Jean-Claude Bodson

Le licenciement de délégués syndicaux p. 24

Jean-Paul Vankeerberghen

L'Eglise populaire de la République de Pologne p. 31

-
- En diagonale** — Piero Sraffa p. 45
- Nouvelles technologies p. 46
 - Guerres et propagande p. 47

-
- Livres :** — Pour une pratique marxiste de la philosophie
par H. Cambier et P. Fraschina p. 49
- Fernand Demany, par D. Denuit p. 52
 - Atlas économique de la Belgique,
par C. Vandermorten p. 53
 - Histoire du temps présent p. 55
-

L'illustration de couverture reproduit un fragment de l'eau-forte colorée de James Ensor, intitulée « Les mauvais médecins » (1895).

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyrès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Pierre Joye, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermorten J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Cavell : de la faillite à la reconversion

La faillite de l'Institut Edith Cavell-Marie Depage

Il est paradoxal que la Clinique Edith Cavell, institution par excellence privée soit devenue le terrain d'un affrontement entre deux projets de gestion — l'un, de type privé, auquel sont associés les noms du Dr Wynen et de l'ancien ministre Demuyter — l'autre, de type public, défendu par le Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB (SETCa).

Fondé au lendemain de la première guerre mondiale par le Dr Antoine Depage, l'Institut Edith Cavell-Marie Depage prolongeait l'Ecole belge d'infirmières diplômées que A. Depage avait créée en 1907. (Cette Ecole avait été dirigée par l'infirmière britannique Edith Cavell, fusillée par les Allemands en 1915, et par l'épouse du Dr Depage, laquelle périt la même année dans le naufrage du paquebot Lusitania, torpillé par les Allemands). Sur l'école se greffa un établissement laïque, qui servit de lieu de stages.

NEW CAVELL : DU « SUPER-PRIVÉ »

Après la seconde guerre mondiale, la clinique s'étend. Elle devient dans les années 70 une importante institution moderne de 350 lits : C'est le *New Cavell*. Cette extension se situe donc dans une période de relatif confort financier, mais aussi — il faut le souligner — dans une ère d'expansion hospitalière pour le moins irrationnelle. On a construit dans ces années des établissements hospitaliers, non pas au prorata des besoins (mal ou pas étudiés) de la population, mais sous la pression d'intérêts privés, d'intérêts politiques, d'institutions universitaires. Si le terme de programmation hospitalière est utilisé, il faut savoir que le mécanisme est le suivant : l'Etat édicte des normes d'agrégation, spécifie les conditions de prise en charge financière de la construction ainsi que les conditions permettant le remboursement (toujours partiel)

de la journée d'hospitalisation. Dès lors, il était possible dans ce cadre de construire un hôpital et d'être seul juge de la dimension de cet hôpital, à condition de respecter les normes, de dégager des fonds propres, de demander des subsides en bonne et due forme (1).

Résultat, particulièrement spectaculaire dans la région bruxelloise : une surcapacité hospitalière dont le constat est devenu banal aujourd'hui.

Une singulière « programmation »

Au 1^{er} avril 1982, le secteur hospitalier pour affections aiguës (par opposition aux affections chroniques) comptait 69.855 lits, c.-à-d. **11.622 lits de plus** que la capacité nationale admise selon les critères de la programmation hospitalière.

A Bruxelles, le dépassement est de 62,8 %.

Or, il y a encore 6.487 lits « aigus » en construction et 2.431 lits « aigus » en projet.

Le 22 juillet 1982, un protocole a été conclu entre gouvernement national et exécutifs des communautés en vue de maîtriser d'abord et de diminuer ensuite le nombre de lits d'hôpital.

Ceux qui ont voulu et construit New Cavell poursuivaient un objectif : disposer d'une super-institution de médecine de haute technologie, où les lits « tourneraient » plus vite qu'ailleurs. Dans cette perspective, la rentabilité devait être assurée en rencontrant la demande d'une clientèle exigeante et cossue. De fait, le taux d'occupation de Cavell a été élevé (85 % en 1981) jusqu'au bout. Mais la gestion de l'établissement présentait des caractéristiques rares, qui lui ont valu son qualificatif de « super-privé ».

Le corps médical y disposait d'une totale liberté thérapeutique, y compris en matière de choix du matériel. Il n'avait par contre aucune responsabilité en matière de gestion. Douze médecins seulement sur 250 avaient un statut de plein temps appointé. Seule contrainte imposée aux autres : abandonner à l'Institut 15 à 20 % du remboursement INAMI. Or, dans le système hospitalier actuel — secteur privé — il est de pratique courante que les médecins abandonnent à l'hôpital auquel ils collaborent 50, 60 et même 65 % non pas du remboursement INAMI, mais bien de la totalité des honoraires. On peut donc considérer que Cavell et New Cavell ont connu une tarification tout à fait étonnante.

Le conseil d'administration, constitué sur base de divers liens financiers et universitaires (la moitié de ses membres étaient désignés sur proposition de l'ULB) détenait certes un pouvoir de contrôle sur la gestion de l'Institut, mais il n'utilisait pas ce pouvoir. Sauf cas exceptionnels, les administrateurs s'en remettaient à l'administrateur-délégué.

(1) Voir à ce sujet « L'inflation hospitalière est inscrite dans la loi » par L. Hans, Livre d'information du GERM n° 113 - décembre 1977.

Certes, la séparation décidée en 1964 en deux types de ressources hospitalières — d'une part, les honoraires, réputés propriété des médecins, d'autre part la subvention pour la journée d'hospitalisation, propriété du gestionnaire — cette séparation a pesé partout sur la pratique médicale. Pour rappel, c'est sous la pression des Chambres syndicales du Dr Wynen que la décision fut prise. En réclamant que soient scindées la rémunération pour soins médicaux et l'hospitalisation (séjour hôtelier, petits soins, médicaments, salle d'opération éventuelle), les médecins ont voulu se préserver un domaine où ils seraient seuls maîtres à bord et où ils pourraient défendre leurs intérêts pécuniaires et leur pouvoir sur des bases confortables, tactiquement et stratégiquement. Le Groupe d'étude pour une réforme de la médecine (GERM) a combattu ce choix aberrant (même si la fusion des deux comptabilités n'est pas sans inconvénient), qui a partout favorisé la multiplication des actes médicaux et a connu à New Cavell une application caricaturale.

Pendant un temps, les prélèvements modestes opérés sur les honoraires, joints aux loyers payés par les médecins pour les cabinets qu'ils utilisaient à l'Institut ont pu paraître suffisants. Mais avec le coût croissant des technologies de pointe, le problème des investissements devait dès 1977 se poser en d'autres termes.

Au cours de l'été 1981, la gestion de Cavell passe pour défailante. Rien d'étonnant dès lors, si inquiet, le conseil d'administration charge la SOBEMAP de lui remettre un rapport au terme d'une « mission d'étude diagnostique ».

UN DIAGNOSTIC SÉVÈRE

Le 5 octobre 1981, ce rapport est déposé. Il est sévère. Il analyse les « anomalies », « dysfonctionnements » et « contre-performances » qui résultent du maintien en place de structures vieillies et inefficaces. Il critique les contrats locatifs et de sous-traitance signés par l'Institut et acte la confusion, voire le malaise profond suscités par l'absence d'un véritable outil de gestion. La SOBEMAP note aussi que les services de radiologie et de biologie clinique sont privatisés, ce qui signifie qu'une importante source de revenus échappe à la clinique. En guise de conclusion de sa volumineuse étude, elle propose un plan de restructuration qui, dans un cadre restant privé, implique des sacrifices de toutes les parties concernées (et notamment une réduction du volume de l'emploi). Alors que la délégation syndicale du SETCa accepte et défend ce plan, une majorité de médecins refusent l'effort qui leur est demandé, à savoir de porter leur participation financière à 30 % des remboursements INAMI. Myopie ? Incapacité de fonctionner en groupe ? Cela mériterait peut-être une étude...

Deux autres groupes spécialisés, venus des USA, vont encore étudier la situation de Cavell. Il s'agit de *Hospital Corporation International* en février 1982, et de *Humana* en mars. Tous deux concluent à l'impossibilité de poursuivre la gestion sur la base à laquelle les médecins restent attachés.

Dans l'intervalle néanmoins, une proposition de reprise a été formulée par les Centres publics d'aide sociale de 4 communes bruxelloises : St-Gilles, Uccle, Watermael-Boitsfort, Forest. Un vaste projet est

déposé au conseil d'administration. Mais deux des trois ministres concernés, deux libéraux, Tromont pour l'Education nationale et Demuyter pour la Région bruxelloise, obtiennent du conseil que le projet des CPAS soit mis au frigo. Ils attendent le salut des groupes nord-américains. Quand il est devenu évident que ceux-ci ne sont pas preneurs, les délais pour discuter du projet des quatre CPAS sont dépassés. Quatre mois ont été perdus. Quatre mois peut-être décisifs, car la situation continue à se détériorer.

En juin 1982, le CPAS de St-Gilles dépose un nouveau projet, à la demande de et en accord avec la délégation syndicale SETCa de Cavell. L'idée-force de ce projet est de créer dans les locaux de Cavell un hôpital général subrégional d'une certaine importance, afin de répondre aux besoins hospitaliers de la population du sud de l'agglomération. Concrètement, cela signifie une entité de 450 lits — 200 de St-Gilles + 250

Le ministre Dehaene et les lits d'hôpitaux

Le gouvernement Martens V a décidé :

- **de bloquer** l'augmentation des lits d'hôpitaux,
- **de réduire** par rapport à 1980 le nombre de journées d'hospitalisation remboursées de 3 % en 1983 et de 5 % en 1984,
- et **d'augmenter** la capacité des soins extra-hospitaliers.

Le blocage de l'expansion est admissible.

La réduction du nombre de journées d'hospitalisation risque d'avoir un impact sur l'emploi (puisque 70 % des dépenses d'hospitalisation vont aux salaires).

Et surtout, le secteur extra-hospitalier semble pratiquement se réduire pour le ministre Dehaene à ses « maisons de soins », nouvelle institution résidentielle, dont on peut craindre que le rôle essentiel soit de permettre des compressions budgétaires.

au lieu des 350 existants de Cavell — avec maintien à 100 % du personnel de l'hôpital saint-gillois et à 80 % du personnel de Cavell.

Examiné par les experts de la Région bruxelloise (2), ce dossier est considéré comme solide sur les plans financier, social et de politique sanitaire. En effet, c'est sur la base de ce dossier que le Crédit communal consent un prêt de 350 millions et qu'on prévoit une réduction de 65 millions du déficit des hôpitaux bruxellois. En matière d'emploi, cent personnes sur les 207 de Cavell non reprises par le nouvel établissement hospitalier pourraient être réengagées dans le cadre d'une maison de soins. Les 107 autres seraient prises en charge par une cellule de formation/reconversion. Enfin, sur le plan du fonctionnement hospitalier, 450 lits apparaît généralement comme un seuil favorable.

Bon dossier donc, solution valable.

(2) et notamment par le professeur Kirschen, expert en gestion de l'ULB, consulté par Albert Demuyter.

Mais le ministre Demuyter n'en veut pas. Il refuse que la proposition CPAS/SETCa soit discutée. Pour contourner l'obstacle ministériel, la délégation syndicale invente une formule « mixte » : une ASBL, constituée de médecins de Cavell, serait associée au CPAS pour gérer l'établissement de 450 lits. La proposition est prise en charge par les médecins, mais M. Demuyter, obstiné, la rejette.

La mise en liquidation de l'Institut Edith Cavell-Marie Depage est décidée en août 1982. Le 21 septembre, l'institut ferme ses portes. Il les rouvrira le 11 juillet 1983, sous la direction du D^r Wynen, qui avait présenté aux liquidateurs diverses propositions de reprise restées longtemps sans suite.

Le D^r Wynen est maître du jeu dans le nouveau New Cavell : il dispose du droit de veto au sein du conseil d'administration, qui comprend quatre membres appartenant aux services cliniques, quatre appartenant aux services techniques, ainsi que deux membres désignés par la commune d'Uccle, et deux observateurs désignés par l'ULB.

On notera que le sort de Cavell avait légitimement attiré l'attention du conseil d'administration de l'Université de Bruxelles. Pendant un premier temps, le recteur Hasquin a, avec le conseil, soutenu la solution publique. Au début de 1983, un tournant s'est opéré et M. Hasquin a abandonné l'option publique. Il a été d'autant plus facilement suivi par la majorité du conseil d'administration que son président même, André De Groeve, appuyait le recteur dans ce sens.

Une Centrale de services : Pourquoi ? Comment ?

Depuis la fermeture de l'Institut Edith Cavell-Marie Depage, une partie des travailleurs privés d'emploi par cet événement s'est regroupée au sein d'une cellule de formation-reconversion, patronnée par le ministère des la Communauté française, avec la collaboration de l'Office National de l'emploi (ONEm) et le Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG).

Cette formation-reconversion vient d'aboutir, pour une partie des participants à la cellule, à la création d'une première entreprise — que l'on pourrait qualifier d'alternative — une Centrale de services à domicile.

L'objectif de cet organisme est d'offrir aux personnes handicapées définitivement ou temporairement la possibilité, lorsqu'elles le désirent, de bénéficier d'une prise en charge leur permettant, malgré leur perte d'autonomie, de rester chez elles. (*voir chapitre CSD*).

Pourquoi une telle démarche ? Même si la création d'emplois dans un secteur menacé est un objectif important, ce n'était pas le seul poursuivi : l'orientation de travailleurs de la santé occupés jusqu'ici en milieu institutionnel vers une activité extra-hospitalière, ressort d'autres réflexions.

« PLUS, C'EST MIEUX » OU « MIEUX, C'EST MIEUX » ?

En étudiant la répartition des prestations de soins de santé, il est possible de se faire une idée des caractéristiques de leur utilisation actuelle. (Notons au passage que cette approche ne peut être que grossière dans l'état actuel des statistiques de l'INAMI. Ceci est un problème en soi).

On peut répertorier, par catégories d'assurés, le nombre de consultations, de journées d'hospitalisation, de soins à domicile, de recours à des services techniques tels que laboratoires, radiographies, etc...

Ces observations font apparaître un volume de recours important à l'hôpital et aux services techniques. Il s'agit là de prestations dont le prix à payer par la société est élevé (soulignons que par « prix payé » il faut entendre non seulement les coûts financiers directs et indirects, mais aussi la mobilisation des talents, des organisations, des énergies, des forces d'organisation mises au service exclusif de ces fonctions techniques).

A ce prix élevé correspond-il un bénéfice sanitaire individuel ou collectif suffisant ?

La notion de secours mutuel est sous-tendue par la volonté, largement inspirée par le mouvement progressiste, d'aboutir à une situation d'égalité en matière de droit à la santé. Dans une première étape, cette volonté a trouvé son application pratique dans l'encouragement à la multiplication des moyens de diagnostic et de traitement, si sophistiqués soient-ils : une telle multiplication de services équipés de technologies élaborées peut passer pour une amélioration de la disponibilité de ces techniques au bénéfice de chacun. L'adage « plus c'est mieux » illustre bien cette tendance à assimiler le progrès à un accroissement quantitatif des moyens disponibles.

Dans une étape ultérieure, il est pourtant à craindre que ce processus mobilise, dans la mise en œuvre de « techniques qu'il faut utiliser, puisqu'elles sont là », des énergies qui pourraient être utilisées à meilleur escient. En d'autres termes, dans une démarche pour améliorer la qualité de la santé et la rendre accessible à tous, il s'agit de ne pas confondre l'objectif, qui est la santé, avec les moyens disponibles pour y accéder ou la maintenir. Ces derniers peuvent être à une étape donnée, bien en relation avec les acquisitions technologiques et l'infrastructure « matérielle », mais à aucun moment il ne doivent y être identifiés. En l'occurrence, c'est l'adage « mieux c'est mieux » qui doit prévaloir.

Cette problématique n'est pas spécifique au domaine de la santé, mais s'y illustre de façon frappante dans la conjoncture actuelle. Le mouvement progressiste se doit d'y réfléchir.

Le problème de l'inadéquation de l'offre de services aux besoins sanitaires ne s'arrête pas là.

LA PATHOLOGIE A ÉVOLUÉ

La pathologie a évolué : les maladies aiguës sont plus souvent et plus efficacement curables, l'espérance de vie s'est accrue, des affections à l'évolution jadis rapide (comme le diabète, l'insuffisance rénale ou la tuberculose) sont maintenant contrôlables durant de longues

périodes. Cela est dû au progrès des sciences biomédicales, mais aussi aux mesures préventives et à l'amélioration des conditions générales d'hygiène, c'est-à-dire à des mesures non strictement médicales.

L'éventail des problèmes de santé s'est donc déplacé vers une plus grande fréquence de maladies chroniques, et/ou dégénératives, que la médecine pourra peut-être un jour prévenir ou guérir, mais qu'en attendant elle ne fait « que » soulager et parfois ralentir.

Les réponses adéquates à cette situation ne sont pas du ressort exclusif de la médecine, encore qu'elle ait un rôle à y jouer. Mais elle ne peut le faire que si elle accepte de s'intégrer à un ensemble de fonctions, de services non médicaux.

Prenons l'exemple des maladies rhumatismales. Certaines d'entre elles, sans modifier beaucoup l'espérance de vie, entraînent une perte d'autonomie progressivement croissante, évoluant parfois par poussées.

La réponse la plus correcte consiste alors à traiter les épisodes aigus, à prévenir les rechutes dans la mesure du possible, à aménager l'environnement du patient, à lui fournir des services permettant son maintien à domicile, le cas échéant même au cours d'épisodes aigus. Une telle prise en charge suppose la collaboration étroite entre travailleurs sanitaires médecins et non-médecins ainsi qu'une assistance non-médicale. A l'heure actuelle, de telles réponses n'existent que sous une forme parcellaire. Cette situation conditionne largement le comportement tant des dispensateurs que des consommateurs de soins.

Le médecin, saisi d'une demande d'aide, ne peut répondre qu'avec les moyens dont il dispose; le patient, à son tour, est conditionné par les services accessibles, ce qui l'incite à formuler sa demande, non en termes de besoins exprimant ses aspirations propres, mais en termes de services disponibles.

Ne pouvant avouer : « je suis malgré tout mon savoir et bon vouloir dépourvu d'utilité devant ce problème », le médecin n'a d'autre ressources que le recours aux médicaments, aux examens (parfois superflus) et à l'hôpital. Parallèlement, le patient, confronté à l'inutilité d'une demande portant sur des ressources inexistantes, se contentera de l'offre existante, voire même incitera « son » médecin à y recourir.

DÉPLACER L'ACCENT

Il apparaît donc nécessaire de déplacer l'accent mis sur les différents efforts : il ne s'agit pas de renoncer aux bénéfices possibles des progrès techniques, et il est clair que de nouveaux procédés de diagnostic et de traitement sont encore à attendre de l'électronique, de l'informatique, des techniques de transmission, etc...

Mais on ne peut envisager de concentrer tous les efforts en matière sanitaire sur le seul développement de ces acquisitions : d'autres besoins sont à rencontrer que le diagnostic et le traitement, voire la prévention à l'échelle de la collectivité. Il s'agit de prendre en charge les difficultés individuelles engendrées par les handicaps rencontrés, ce qui ne peut s'imaginer qu'au travers d'équipes pluridisciplinaires, capables d'affronter les problèmes rencontrés sur le terrain.

Parmi les éléments d'une telle réponse aux besoins sanitaires, citons l'existence de services auxiliaires comportant aide-ménagère, repas et soins à domicile, services d'aide sociale, services techniques divers permettant l'aménagement physique des lieux de séjour, etc... l'ensemble devant fonctionner de façon coordonnée pour réaliser une aide véritable et limiter la dispersion des efforts. Cette coordination porte en germe la possibilité d'enfin mettre l'accent sur des approches globalisantes et intégrés du patient (*).

Une telle démarche apparaît nécessaire à l'articulation des différents niveaux d'action sanitaire. Pour que cette articulation devienne tout à fait opérationnelle il faudrait enfin que le « mode d'emploi » en soit communiqué, au niveau de l'offre et de la demande. En d'autres termes, il faudrait que ses implications apparaissent, tant dans la formation des acteurs de santé que dans l'éducation sanitaire de la population.

Comment mesurer la santé ?

La prise de décision en santé publique devrait idéalement s'appuyer sur des informations objectives, significatives de l'état de santé de la population concernée.

Récolter, valider et interpréter ces informations — sont les fonctions de ce qu'on appelle un système d'information sanitaire, animé par des épidémiologistes et des biostatisticiens. La mission d'un tel système est de mesurer l'ampleur des problèmes de santé et d'évaluer l'efficacité des services de santé; d'analyser ces données dans le temps, l'espace (niveaux local, régional, national et international) et par sous-groupe de population (classes sociales, classes d'âge, sexe, etc.).

Il s'agit donc d'un outil au service de la communauté pour l'aider à prendre des décisions rationnelles dans l'orientation de sa politique de santé.

On distingue deux grandes familles d'indices sanitaires :

— les index d'utilisation des services de santé (par exemple taux d'hospitalisation, nombre de consultations médicales, d'interventions chirurgicales, de vaccinations, etc.);

— les indicateurs de santé qui, classiquement, se ramènent aux données sur la mortalité et la morbidité, mais que des chercheurs en santé publique proposent d'étendre à des indicateurs plus sensibles aux dimensions sociales, économiques, psychologiques des problèmes de santé.

Bien entendu, les indicateurs ne sont que des points de repère. Leur interprétation et leur utilisation ne peuvent rester le privilège des techniciens qui les produisent. La communauté et les représentants du « terrain » (médecins, hôpitaux, paramédicaux) se doivent d'exercer un droit de regard vigilant.

(*) Voir « Hospitalisations à bon escient ? » une étude de M. Van Dormael, Les Cahiers du GERM n° 171 -- août 1983.

Le système sanitaire belge se caractérise par la discordance frappante entre la sophistication de ses services et le niveau rudimentaire de son système d'information sanitaire. Les raisons de ce sous-développement n'ont guère été analysées. On peut citer comme éléments explicatifs évidents :

- les faibles moyens mis à la disposition des épidémiologistes et autres spécialistes de santé publique;

- le fait que les fournisseurs de base de l'information (médecins, hôpitaux, paramédicaux) ne reçoivent en retour aucune information utile pour leur pratique;

- un mélange parfois malsain au niveau de l'utilisation des données entre objectifs d'évaluation du niveau de santé et contrôle bureaucratique de fonctionnement des services ou professions;

- le fait qu'il a fallu longtemps pour que soit perçu l'impact sur la situation budgétaire de l'incohérence en matière de politique sanitaire;

- l'absence de volonté politique du pouvoir, dont les décisions sont dominées par le souci obsédant de rabotages budgétaires.

SOINS A DOMICILE

Hier et aujourd'hui

Le service de soins à domicile le plus structuré — et le seul structuré à l'échelle du pays — est celui qu'assure la Croix jaune et blanche.

Né en 1937, inspiré du modèle hollandais des « Kruizen » (1), il s'est organisé d'abord à Gand, ensuite à Bruges, Louvain et Namur.

Sa source est notoirement catholique et son implantation en Wallonie est relativement récente.

Le personnel employé (1.600 infirmières en 1974) regroupe des religieuses et des laïques, dont des infirmières des Mutualités chrétiennes. La CJB a été reconnue en 1948 par le ministère de la Santé publique et de la Famille comme institution organisée et spécialisée pour soins à domicile.

Pour l'année 1974, elle indique près de neuf millions de soins, prodigués dans 2.000 communes des neuf provinces. Il ressort d'une enquête récente, présentée lors d'un symposium en décembre 1982, que 73,2 % des patients soignés par les infirmières de la CJB ont plus de 60 ans. La durée moyenne des soins est de douze mois. En moyenne, chaque infirmière preste 30 soins à domicile par jour !

L'ambition de la CJB est de situer son action future dans le cadre d'une revalorisation de la médecine générale et de l'ensemble des soins à domicile (pas seulement infirmiers) — revalorisation qui implique maintes transformations hors de la CJB et en son sein.

(1) Les « Croix » hollandaises — blanche, verte, orange, jaune et blanche — se sont développées depuis le deuxième tiers du XIX^e siècle, de manière inégale selon les provinces et les secteurs (lutte contre les épidémies, formation d'infirmières, protection du nourrisson, éducation à l'hygiène, etc.). Leur structuration est devenue nationale depuis les années 1920, et leur rayonnement est puissant.

Mais la CJB ne détient pas le monopole des soins à domicile. Des villes, des Centres publics d'action sociale, des mutualités, des maisons médicales ont aussi pris l'initiative de pareils services qui sont actuellement en développement (2).

L'avance prise par le monde catholique dans le domaine des soins à domicile est néanmoins incontestable. Elle s'explique par des facteurs historiques et idéologiques. Les congrégations religieuses, qui dans notre pays avaient tout naturellement assuré une assistance aux malades dans les hôpitaux au moyen âge, ont prolongé leur tradition de bienfaisance bien après la fin de l'Ancien régime. Cette tradition en a fait des spécialistes des soins à domicile, spécialistes déjà chevronnés, avant que naisse et s'impose la profession d'infirmière laïque.

En 1856, Edouard Ducpétiaux, alors ancien inspecteur des prisons, relève que 94 % des établissements religieux et 91 % des religieuses se consacrent à des activités hospitalières et enseignantes. A la même date, le chanoine De Haerne dénombre 234 hôpitaux et hospices fondés par la charité privée et desservis par quelque 1.400 religieux et religieuses. Il signale l'existence de 277 Conférences de Saint-Vincent-de-Paul (qui fonctionnent dans notre pays depuis 1845). Leurs membres se distinguent par leur zèle à rendre visite aux familles pauvres et aux malades. Xavériens et Sœurs de Saint-Augustin en font autant.

Souvent, ces visites s'accompagnent de recommandations insistantes pour assister à la messe, ainsi que de paroles de résignation. On notera que pour certains « hommes charitables », les visites au domicile de familles pauvres ont apporté la révélation (ou la confirmation) des injustices sociales. C'est le cas par exemple pour Henri Carton de

(2) Voici quelques exemples d'initiatives en faveur des soins à domicile :

— Le Centre public d'action sociale de *Bruxelles* dispose d'un service de soins à domicile qui a des antennes dans plusieurs quartiers de la ville et qui, grâce à un réseau d'infirmières, d'assistantes sociales et d'aides familiales, assure, bon an, mal an, des soins à domicile à un bon millier de patients. En 1981, le service dénombrait 48.147 prestations; l'année suivante, 41.691. Le service fonctionne en liaison avec les hôpitaux du CPAS, et vise explicitement à éviter des hospitalisations. Le service des « enfants soignés au foyer », dépendant directement de l'Hôpital Saint-Pierre, a fonctionné avec de remarquables résultats pendant douze ans en ne bénéficiant de subsides que pendant deux ans. Le CPAS a dû se résigner à le fermer « provisoirement », en raison des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement.

— Le CPAS de *Mons* organise lui aussi un service de soins à domicile, qui fonctionne depuis 1970. Sept infirmières ont, au cours de l'année 1982, dispensé quelque 30.000 soins à domicile.

— A *Havelange* (Province de Namur), une expérience déjà ancienne de soins à domicile (1971) a été élargie sous l'égide du Service régional d'aide et de soins (SAS) qui vise à coordonner l'action médico-sociale dans les communes fusionnées. Infirmières, aides familiales, aides-seniors, assistantes sociales et médecins travaillent en étroite coopération.

— Depuis 1973, *Braine-le-Château* dispose d'un service de soins à domicile, organisé par l'équipe médicale et para-médicale de la commune. Cette équipe pluraliste est composée de généralistes, d'infirmières, de kinés, d'assistantes sociales, d'aides familiales et d'aides-seniors — provenant de divers mouvements, organisations et services.

— L'expérience de la Maison médicale de *Seraing* est à la fois plus particulière et d'une portée plus large : développant les soins à domicile, cette M.m. a étendu ses activités au domaine de l'hospitalisation à domicile, qu'elle définit comme « logiquement complémentaire des soins de base habituels en équipe ». (Voir les Cahiers du GERM n° 150, septembre 1981).

— En dehors de Bruxelles et de la Wallonie, plusieurs expériences de soins à domicile ont été entreprises en Flandre, et notamment à *Termonde*, *Ypres* et *Malines* (de 72 à 75) où elles firent l'objet d'un examen scientifique global. *Louvain*, *Turnhout*, *Maldegem*, *Gand* ont également développé — à divers niveaux — pareils services.

Wiart, futur ministre de la Justice, qui découvre en 1886 « des infortunes sans nom et sans excuse » en pénétrant dans les logements de quelques impasses bruxelloises.

Cette tradition caritative catholique qui, notons-le, privilégie le domicile, c'est-à-dire le contact personnel avec la famille, n'est pas morte. Elle inspirait en 1960, la tenue d'un important congrès consacré aux soins à domicile : celui que l'association des infirmières catholiques flamandes organisait en collaboration avec les mutualités chrétiennes, la Croix Jaunè et Blanche, Caritas catholica (3). Adaptée aux nouveaux rapports de force, cette tradition a pris des formes modernes. Car nous ne sommes plus en 1886; le problème a complètement changé de base et de dimension.

On l'a déjà dit : en cette fin du XX^e siècle, dans un pays développé, les maladies sont surtout cardio-vasculaires, de nature cancéreuse ou rhumatismale. Les hôpitaux ne suffisent pas à faire face à toutes les phases des processus pathologiques. Il importe de développer l'éducation sanitaire, la prévention, le dépistage. Le centre de gravité de la politique sanitaire se déplace. Il n'est plus à l'hôpital. Il est hors des murs de l'hôpital (4).

Or, pendant de longues années, les progressistes de ce pays ont bataillé pour développer le réseau hospitalier, pour rééquilibrer ce réseau et planifier son essor. Certes, ce n'était pas là *tout* leur programme de santé. Mais un mot d'ordre comme « *Des hôpitaux, pas de tanks !* » avait un impact direct et masquait des exigences plus complexes. Aux yeux d'une partie de l'opinion démocratique, la construction d'hôpitaux est ainsi apparue comme le symbole d'une bonne politique sanitaire. Tant et si bien qu'admettre aujourd'hui le freinage de l'expansion hospitalière, lutter surtout pour le développement (quantitatif et qualitatif) des centres de santé intégrés, pour l'éducation sanitaire, pour des centrales de soins, risque de n'être pas compris par des militants ouvriers.

Il faut donc être très clairs.

La construction des hôpitaux en Belgique ne s'est pas effectuée en fonction des besoins (toujours encore mal étudiés) de la population, mais bien en fonction d'intérêts privés ou de dosages politiques. Elle reste, cette construction, fondamentalement anarchique et on ne peut sérieusement admettre que les investissements (en hommes et en argent) qui y ont été consacrés ont eu, sur le plan de la santé publique, la rentabilité attendue.

Rappelons pour le surplus que nous avons toujours situé l'hôpital dans un contexte global où les services d'hygiène, de protection sociale, de médecine du travail, de soins de 1^{re} ligne (y compris les soins à domicile) avaient tous une fonction importante. Dans le « Spécial Santé », publié par les Cahiers marxistes en 1972, l'importance de la médecine de 1^{re} ligne était fortement soulignée. Nous insistions par

(3) Sur le même sujet « L'hôpital sans murs », le GERM a organisé une Conférence-débat en février 1969. Voir Lettre d'information n° 27 d'avril 1969.

(4) En France, un projet de loi est à l'étude sur « les alternatives à l'hospitalisation ». Il porte autant sur l'extension des soins à domicile que sur l'hospitalisation à domicile. (Voir « Le Monde » du 8 septembre 1983).

ailleurs sur une nécessaire réforme du planning hospitalier, de manière à mieux tenir compte des besoins réels de la population, de la dimension régionale du dossier, de manière aussi à démocratiser la gestion hospitalière.

Nous restons donc parfaitement cohérents avec nous-mêmes. Il ne s'agit pas davantage d'être aujourd'hui « antihôpitaux » que hier « anti-généralistes ». C'est d'une politique de santé conçue et réalisée dans sa globalité que le pays et ses régions ont besoin, plus que jamais.

Cela dit, il reste d'immenses problèmes à résoudre pour que les soins extra-hospitaliers conquièrent la place qui leur revient. Problèmes financiers, mais aussi culturels. Car les mentalités ont été façonnées au fil des décennies par l'offre hospitalière. On associe souvent indûment les notions de maladie et d'hôpital. De plus, la famille a évolué; elle s'est rétrécie et il n'est pas évident que les soins à domicile — encore moins l'hospitalisation à domicile — soient d'office bien accueillis par l'entourage du patient. Or cet accueil est une condition sine qua non de la réussite de l'entreprise. Par ailleurs, la systématisation de certains soins hors de l'hôpital exigera aussi un changement de mentalité du côté des travailleurs sanitaires. Les réflexions formulées au terme d'une triple expérience de trois ans par P. Messiaen et P. De Bruycker valent d'être méditées. En effet, ces expériences de Termonde, Ypres et Malines (de mai 73 à décembre 75) ont bénéficié de collaborations aussi diverses que celle de la Société scientifique des généralistes flamands, de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes et de l'Union nationale des mutualités socialistes — et de leur évaluation a été réalisée avec le concours de collaborateurs du département de médecine sociale de l'Institution universitaire d'Anvers (5).

Ne pas confondre autour et alentour

Soins de santé primaires

Soins à domicile

La notion de soins de santé primaires est souvent mal comprise : il s'agit non pas de soins de qualité inférieure, mais bien des soins s'adressant à l'ensemble de la population, au rythme de la vie quotidienne — et qui relèvent aussi bien du curatif que du préventif ou de l'éducation sanitaire. C'est au-delà de ce niveau *primaire*, c'est-à-dire général, quotidien et souvent banal, que peut intervenir l'échelon *secondaire*, lequel implique le recours à l'hôpital ou aux soins spécialisés.

Monique Van Dormael et Thierry Poucet du GERM ont souligné avec pertinence que le développement des soins de santé primaires ne nécessite pas forcément la création de nouveaux services. Ce qui est nécessaire, par contre, c'est une approche « autre » qui prenne en compte la globalité de la personne du patient. (Le ministre Dehaene

(5) Voir « Orientation », revue trimestrielle de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes n° 3-4 de 1977.

écrit lui aussi que « l'approche globale du patient fait défaut ». Ce qui manque aussi bien souvent, c'est la coordination de services existants.

Les soins à domicile ne constituent donc qu'un aspect (ou un volet) des soins de santé primaires.

HOSPITALISATION A DOMICILE : QUELLES FRONTIÈRES ?

Quant à l'hospitalisation à domicile, elle constitue une forme de soins où interviennent notamment les éléments de durée, de plan de traitement, d'équipe pluridisciplinaire de soins.

En France, une convention-type élaborée en 1974 par la Caisse d'Assurance maladie précise en ces termes la pathologie concernant l'H. à D. : « Ce malade est celui dont l'état, du fait de l'évolution clinique, ne justifie plus un séjour dans un établissement de soins, mais néces-

Les soins de santé primaires représentent le premier niveau de contact des individus, de la famille et de collectivité avec le système national de soins de santé, rapprochant le plus possible les soins de santé de l'endroit où vivent et travaillent les gens, et ils constituent le premier élément d'un processus ininterrompu de protection sanitaire. Ils font partie intégrante tant du système de santé nationale dont ils constituent la cheville ouvrière et le foyer principal que du développement socio-économique général de la communauté. »

Déclaration de l'OMS - Alma-Ata 1978.

site une surveillance active, et pour lequel les soins envisagés imposent des interventions fréquentes et complexes des médecins et des auxiliaires médicaux, qui ne peuvent être donnés ni par des établissements de type maison de convalescence, ni par les structures habituelles de soins à domicile : visites isolées de médecins et auxiliaires médicaux ».

La Maison médicale de Seraing a retenu cinq critères pour définir l'hospitalisation à domicile, les quatre premiers étant chacun nécessaire mais non suffisant, le cinquième étant ni suffisant, ni nécessaire. (Cahiers du GERM n° 150) :

1. le passage au moins quotidien d'un membre de l'équipe au minimum : pour soin, surveillance, soutien psychologique, etc., sans nécessité d'une surveillance spécialisée permanente;
2. l'intervention d'au moins deux secteurs professionnels en coordination, pour établir et contrôler le plan de traitement;
3. la mise en commun systématique de l'information, discussion et décision éventuelle au moins deux fois par semaine en réunion de l'ensemble de l'équipe;
4. l'incapacité pour le patient d'assurer normalement les besoins de la vie quotidienne;
5. type de pathologie nécessitant l'emploi de certaines techniques qui dépassent les possibilités habituelles d'un professionnel isolé, à

des fins diagnostiques ou thérapeutiques (perfusion, fréquemment bird, petits appareils de contention, cure de jeune) mais ne nécessitant pas d'appareillage technique lourd.

CSD = Centrale de services à domicile

Depuis le 1^{er} septembre, un nouveau type de service sanitaire fonctionne dans l'agglomération bruxelloise (1). Ses objectifs :

- éviter des hospitalisations inutiles
- éviter des placements en « home » souvent mal vécus
- aider ceux qui le souhaitent à rester chez eux, dans leur foyer
- permettre aux personnes âgées, aux handicapés, aux malades, de bénéficier de soins et de services de qualité.

La naissance de la CSD est liée à l'histoire de l'Institut Edith Cavell et très précisément à sa mise en liquidation, en août 1982. C'est en effet après l'échec des diverses formules proposées ou soutenues par le SETCa pour sauver l'Institut (2) que l'établissement a été occupé par son personnel et qu'a été constituée une cellule de formation/reconversion.

Il est trop tôt pour proclamer que cette cellule-là, venant après les expériences de MMRA à Athus ou Glaverbel à Gilly, a réussi sa mission. Il ne nous appartient pas d'en dresser le bilan. Mais Michel Olivier du Centre d'Education permanente André Genot (CEPAG), notait déjà il y a plusieurs mois (Critique régionale n° 9, pages 46/47) : « ... la future cellule Cavell est exempte des hypothèques qui ont pesé sur les cellules précédentes, où des enjeux idéologiques hétérogènes, étrangers souvent aux projets des travailleurs (ou à leur absence) se surimposaient en le perturbant au processus adaptatif déjà difficile de la formation-reconversion ».

Et Michel Olivier de rappeler : « Pour paraphraser la formule connue, une cellule est la continuation de la vie collective et du combat des travailleurs d'une entreprise par d'autres moyens. A ce titre, elle est le fait des seuls travailleurs et de leurs organisations ». Bref, une cellule est « son propre pouvoir organisateur », et elle se doit d'être porteuse d'un projet collectif.

Dans le cas de l'Institut Edith Cavell, la cellule était effectivement porteuse de projets collectifs, et avant tout celui d'une centrale de services à domicile.

Grâce à la coopération de l'ONEm, du CEPAG, et à l'appui financier de la Communauté française, la cellule — dont la mission devait prendre fin le 23 septembre 1983 — a bien étudié son projet alternatif et a pu préparer la reconversion d'un personnel formé au travail hospitalier en personnel fonctionnant à domicile.

Si le projet de Centrale a comme premier mérite de créer de nouveaux emplois pour des « anciens » de Cavell, il en a d'autres : il apporte

(1) Adresse : 62a, rue de Bordeaux, 1060 Bruxelles. Tél. 537.98.66.

(2) Voir chapitre I de ce dossier.

une contribution concrète au rééquilibrage entre soins de premier échelon (sous-estimés) et services hospitaliers lourds (pléthoriques).

Une difficulté est apparue d'entrée de jeu : comment mesurer les besoins en soins à domicile de la population concernée — celle du sud-ouest de l'agglomération bruxelloise ? Quel est le nombre de demandes non satisfaites — et le plus souvent non formulées ? Quelles sont les hospitalisations qu'il était souhaitable et possible d'éviter s'il avait existé une solution de rechange ?

En l'absence de statistiques, il a fallu procéder par évaluations, sur la base d'études de niveau universitaire — par exemple, une étude du professeur Elisabeth Wollast de l'Ecole de santé publique de l'ULB; une autre du Département d'économie publique des Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur. Ces études font apparaître toute une gamme de besoins non couverts.

C'est à partir de ces évaluations et compte tenu des expériences en cours, que la cellule a élaboré ses projets, dont la réalisation doit à terme fournir de l'emploi à 140 personnes. La Centrale des services est le projet n° 1; les autres concernent une crèche pour enfants à hauts risques physiques, un service de soins pré- et postaccouchements, une maison de soins pilote.

Nous avons indiqué les objectifs de la CSD. Voici les moyens qu'elle aligne :

- une centrale téléphonique fonctionnant 24 heures sur 24
- une équipe d'infirmières qualifiées
- une équipe de kinésithérapeutes
- un service social
- une équipe d'aides familiales
- une distribution de repas
- et même « les petits services du quotidien », c.-à-d. coiffeur et pédicure.

Tout cela va s'implanter par quartiers dans les quatre communes de Saint-Gilles, Forest, Uccle et Ixelles. La résonance qu'a eue l'initiative, dès son lancement, permet de penser que les demandes d'intervention ne manqueront pas. Les équipes sont prêtes. La seule véritable inquiétude des animateurs de la CSD est d'ordre financier : car si la subvention de la Communauté française assure le démarrage, rien ne garantit l'avenir.

Le problème n'est pas neuf. Tous ceux qui de Seraing à Farciennes et de Barvaux à Braine-le-Château animent des services de soins de premier échelon — et notamment des soins à domicile — connaissent des difficultés financières.

Ces difficultés procèdent non pas d'un manque de clients, mais du système de rétribution des prestations médicales et paramédicales. Le palais royal à Bruxelles, où s'est déroulé l'an dernier un Symposium sur les soins de santé primaires, a retenti de constats formulés en styles divers, mais qui tous s'accordaient sur l'essentiel : le paiement à l'acte technique coûte cher à la collectivité et entrave le développement des soins de première ligne.

Le ministre Dehaene lui-même qui voit dans le généraliste « la che-

« Le financement en particulier de services comme ceux des infirmières à domicile, des aides familiales et seniors, est actuellement insuffisant pour leur permettre une activité professionnelle satisfaisante.

» Notons aussi que pour ces soins à domicile, des notions de rendement d'horaire calqués sur le système industriel semblent une cause réelle de difficultés, de conflits; en effet, comment concilier ces notions de rendement et d'horaire avec les besoins continus et variables à domicile que nous adressent des personnes et des familles malades, à toute heure et en tout lieu, sept jours par semaine ?

» Faut-il redire que les études scientifiques sur les besoins réels et sur l'évaluation de réponses actuellement supportées en soins à domicile manquent cruellement dans notre pays. Quand elles ont lieu, elles restent trop souvent soit confidentielles, soit quasi lettre morte. »

**Professeur M. Van den Haute,
Université Catholique Louvain.**

« Dans l'actuel système de financement des soins à domicile, seules les prestations d'assistance technique d'ordre somatique sont rétribuées. Nombre d'actes courants propres aux soins à domicile sont en fait à charge des services. Il s'agit aussi bien de traitements techniques prescrits par le médecin que d'assistance sociale et psychologique. »

**Madame J. Van Hecke,
Directrice de la Croix Jaune et Bl.**

« L'action des centres de soins intégrés — appelés maisons médicales — est entravée par le système de financement à l'acte en vigueur dans notre pays. »

**Professeur G. Dister,
Université de Liège.**

« L'organisation et les modalités de financement actuelles forcent les prestataires de soins progressistes à un certain masochisme collectif, qui a manifestement atteint ses limites — chez nous et dans le pays. »

**D^r L. Schillemans,
généraliste à Anvers.**

Tous ces propos ont été tenus lors du Symposium sur les soins de santé primaires, organisé en janvier 1982 par la Fondation Roi Baudouin.

ville ouvrière » de l'organisation des soins de santé et accorde une priorité aux soins de santé primaires, a annoncé dans sa brochure-programme une intervention de l'assurance maladie au bénéfice des services intégrés de soins à domicile.

Les actes suivront-ils les paroles ?

C'est le souhait le plus pressant des travailleurs de la Centrale de services à domicile, qui outre leurs compétences professionnelles, se permettent d'avoir quelques idées sur la mise en œuvre d'une politique de santé.

Au cours d'un symposium sur « Santé et économie », organisé en avril 1983 à l'Institut Universitaire d'Anvers, le professeur R. Seutin, dans une communication sur « Les soins à domicile, une nouvelle vision de l'assistance sanitaire », observe : « Il est parfaitement possible — et cela sur grande échelle —, de donner une solide impulsion aux soins à domicile, en adaptant les règlements financiers existants, de manière à donner aux diverses disciplines intervenant dans la dispensation de ces soins la possibilité financière de fournir une assistance intensive et intégrée ». Et R. Seutin de proposer qu'en plus de la rémunération à l'acte, qu'il ne veut pas bouleverser, intervienne un supplément couvrant par exemple la mission d'« accompagnement » du patient, et de sa famille, des tâches de prévention, le temps consacré à des contacts, concertations, recyclages.

Analysant des expériences d'hospitalisation à domicile accomplies par le Centre de médecine intégré du Marché au beurre, à Gand, J. De Maeseneer devait à son tour souligner l'effet de freinage exercé par le paiement à l'acte. « Ce type de rémunération n'est pas approprié au projet de soins continus de l'hospitalisation à domicile ». M. De Maeseneer concluait sa communication en insistant sur l'importance des soins de première ligne, qui méritent d'être développés au triple point de vue socio-économique, humain et scientifique.

Syndicats et santé publique

« D'un syndicalisme de défense pure du travailleur sur le plan de ses intérêts professionnels, il faudra élargir nos activités de manière qualitative en passant par une plus grande participation aux décisions qui gouvernent l'avenir »

Congrès SETCa de Bruxelles - « Perspectives » - janvier 83

Comment le Syndicat des employés, cadres et techniciens (SETCa) de la FGTB a-t-il été amené à jouer le rôle de porte-parole du personnel d'un établissement privé du type Edith Cavell, « bon chic, bon genre » ? En vérité, son implantation dans le monde hospitalier est récente. Et plus récente encore, son audience dans le corps médical.

Ici aussi, nous retrouverons les Chambres syndicales du D' Wynen, dont la grève de 1980 aura joué très involontairement un rôle de détonateur.

On sait que la CGSP-FGTB regroupe depuis longtemps d'importants effectifs de personnel paramédical et médical des hôpitaux *publics*. Mais ces travailleurs de la santé relèvent du secteur Administrations locales et régionales (ALR); l'entreprise, en l'occurrence l'hôpital, disparaît ici derrière l'employeur CPAS.

« APOSTOLAT » ET DÉFENSE SYNDICALE

Dans les établissements *privés* de soins, il n'existe pas de tradition syndicale. La majorité de ces établissements sont catholiques : le personnel religieux qui y travaille, le caractère d'« apostolat » conféré au service des malades, tout cela n'a pas laissé un vaste espace à la défense syndicale des droits des travailleurs.

C'est cependant dans ces hôpitaux, mais d'abord parmi le personnel ouvrier et administratif, que le SETCa a commencé son effort de pénétration. Personnel sans formation médicale et parfois sans aucune formation, qui vit son travail comme des ouvriers et des administratifs de n'importe quelle entreprise. C'est de leurs problèmes d'horaires, de rémunérations, de conditions de travail que le SETCa s'est occupé avant toute chose. Petit à petit, ce même type de problèmes, mais vécus par les paramédicaux (infirmiers, kinésistes) ont fait surface et requis l'action syndicale.

C'est sur cette base qu'a été mise en place, au début des années 70 une *Commission paritaire des soins de santé*. Trois organisations syndicales y sont représentées (FGTB, CSC, syndicat libéral), ainsi que les employeurs.

Sur la table de cette commission paritaire : dossiers de barèmes, de conditions de travail, de programmation sociale etc. Résultat global de ce lent et obscur travail : l'alignement du secteur privé sur le secteur public, ce qui en l'occurrence et assez exceptionnellement, constitue un progrès net.

En ce qui concerne les infirmiers, qui sont le plus souvent des infirmières, il faut savoir que, catholiques ou non, embauchées dans le secteur privé ou public, il y a eu abondance d'offres d'emplois jusque vers 1980. Toute infirmière diplômée trouvait du travail dans les 24 heures. On se les disputait même, à coup d'avantages divers — « biennales économiques », primes, ancienneté fictive, etc. Dans cette situation, et surtout dans le contexte d'un hôpital privé, le syndicat n'exerçait pas une attraction puissante sur les infirmières. Mais au début des années 80, le marché de l'emploi s'est bouché pour elles aussi. Les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement ont mené à l'application de normes très strictes, tant sur le plan du nombre que de la qualification. Le besoin d'une organisation de défense a donc été perçu beaucoup plus fortement depuis lors. Il est significatif qu'aux récentes élections sociales, des listes de candidats dans des hôpitaux privés aient comporté 30 à 40 % de personnel de nursing, alors qu'il n'y en avait guère en 1979.

UN TOURNANT QUALITATIF

C'est finalement la grève des médecins, voulue par le Dr Wynen, qui au début de 1980 a suscité un tournant qualitatif dans l'action du SETCa-secteur soins de santé. Pour riposter à cette grève corporatiste, le SETCa a pris l'initiative de mettre en place un *Comité pour la continuité des soins*, coordonnant les efforts épars de médecins progressistes, du GERM, de Maisons médicales (*), de pharmacies coopératives, etc. Le comité a réussi à effectivement assurer la continuité des soins, notamment grâce à un service de permanence téléphonique dont les Maisons médicales avaient déjà recherché la mise en place.

Mais cette initiative a eu des conséquences plus durables et plus profondes : une collaboration entre syndicalistes et médecins a été amorcée, collaboration *entre égaux*. C'était nouveau et c'est important. Le travail en équipe avec des médecins, considérés jusqu'alors comme des « patrons » ou chefs de service, constitue une rupture avec le passé et le début d'une défense en commun d'une politique de santé alternative.

Jusqu'à-là, il faut bien dire que le SETCa s'était surtout consacré à la défense des droits des travailleurs du secteur, sans mettre en question de manière explicite le système actuel de dispensation des soins de santé. Le suréquipement hospitalier, la place occupée par les Chambres syndicales du Dr Wynen, les impasses de la sécurité sociale, les mesures gouvernementales d'austérité ont amené l'organisation syndicale à globaliser les problèmes et à discuter de politique de santé. Le SETCa a proposé à la FGTB la mise en place d'une commission santé regroupant des militants des secteurs santé du SETCa et de la CGSP, des médecins, des représentants des maisons médicales. Dès mai 1980, la commission remet une série de propositions au comité exécutif de la FGTB régionale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, propositions qui resteront malheureusement sans grand effet pratique. En tout état de cause, le document intitulé « *Pour une alternative progressiste en matière de santé* », publié en octobre 1980, est devenu la position officielle de la régionale FGTB en la matière.

Comme dans le « *Livre blanc* » publié par la FGTB de Liège-Huy-Waremme, l'idée-clé de ce document est que la santé, loin d'être un domaine réservé aux spécialistes, est l'affaire de tous. « *Le droit à la santé doit être compris comme celui d'obtenir les moyens de la préserver, de la restaurer et de participer à la création et au contrôle de ces moyens* ».

La critique que la FGTB articule à l'égard du système de santé actuel et globale. Actant l'absence d'une politique de santé, l'organisation syndicale souligne quelques-uns des effets de cette carence, et notamment la dégradation de la médecine de premier niveau. Elle acte aussi l'inexistence de mécanismes d'évaluation et de contrôle du

(*) Même si la formule de Maison médicale a été utilisée plus haut dans ce dossier, il nous paraît utile de rappeler ici que depuis 1972, des généralistes, infirmiers, kinésistes, psychologues etc. soucieux de leur rôle social, se sont regroupés dans notre pays pour « investir une autre pratique basée sur de nouveaux rapports entre travailleurs de santé et patients et entre travailleurs de santé entre eux ». Les Cahiers du GERM n° 152, décembre 1981 « Le Centre de santé intégré et les maisons médicales, jalons pour les soins de santé primaires ».

système et elle déplore la prépondérance de la médecine curative, marquée par la « payement à l'acte ». La réforme du système, qualifié de « libéral subventionné », postule, observe la FGTB, un combat pour la transformation de la société. De fait, elle définit la logique du profit comme le principal obstacle à la réforme. Mais celle-ci ne doit pas être comprise comme un bouleversement total et radical : « Nous prônons la création, à côté du système libéral subventionné que nous connaissons actuellement, écrit la FGTB, d'un système au service du public, qui rassemblera tous les travailleurs de la santé qui veulent organiser un service de santé, où la santé ne sera pas une marchandise. Si le choix final appartient bien entendu à la population, au patient, il est nécessaire néanmoins de créer des outils qui évalueront la qualité des soins prestés dans chacun des systèmes. Ces indicateurs doivent mesurer l'efficacité, c.-à-d. le rapport entre le coût et l'efficacité. Il est intéressant de savoir où l'on sera le mieux soigné pour son argent ! »

C'est dans le même sens que s'est prononcé le congrès du SETCa — soins de santé — en janvier 1983.

Sans analyser ici l'ensemble du programme adopté par le congrès, signalons la volonté du SETCa de substituer au payement à l'acte un système de payement forfaitaire distribué pour les soins primaires sur base d'un abonnement souscrit par le patient. De même, le financement des hôpitaux (soins secondaires) se ferait par forfait/journée, qui serait calculé sur base de la moyenne des coûts de l'hospitalisation des malades par type de service. En matière d'emploi, le congrès devait affirmer sa confiance en l'avenir des travailleurs de la santé car

« — il y aura abolition des lits superflus, mais reconversion des institutions par rapport aux besoins réels de la population, par exemple il manque au niveau national 9.000 lits pour personnes âgées.

» — il y aura reconversion, mais le personnel concerné resterait sur place, orienté vers un autre type d'activité. »

L'appui donné par la Centrale nationale des employés (CSC) aux équipes de soins pluridisciplinaires, la volonté de cette organisation syndicale de démocratiser les institutions de santé en luttant contre l'arbitraire, la hiérarchisation, l'autoritarisme, la course à la productivité — tout cela permet de croire en une action commune de la FGTB et de la CSC sur le plan de la politique de santé. Dans cette perspective, nous demandons si travailleurs et patients n'auraient pas un intérêt majeur à voir se créer au sein de la FGTB un seul secteur Soins de santé. Ce secteur coordonnerait les activités et les dispositions du SETCa et de la CGSP. Et puisque la réforme institutionnelle de l'Etat belge a confié aux pouvoirs communautaires les compétences en matière de santé, il serait utile, nous semble-t-il, que la coordination s'opère à ce niveau.

ET LES MAISONS MÉDICALES ?

De même que l'absence de tradition et les difficultés d'insertion syndicale dans le milieu hospitalier, les difficultés d'implantation dans les Maisons médicales retiennent l'attention. En effet, on pourrait penser que la convergence d'intérêts et les perspectives communes quant à la politique de santé et à la volonté de changement devraient assurer

une collaboration aisée. Or ce n'est pas le cas et il s'avère même que le dialogue est difficile.

On peut avancer quelques facteurs explicatifs, au titre d'hypothèses et de pistes de réflexion. Elles ne remplaceront évidemment pas les lumières qu'on peut attendre d'une confrontation directe entre les intéressés.

Il y a d'une part des *données factuelles*.

1. Dans la plupart des cas, les initiateurs des Maisons médicales sont des médecins, ce qui marque la dynamique des équipes, d'autant plus qu'existe le paiement à l'acte.

2. Il n'y a pas deux équipes qui aient un fonctionnement identique et le personnel n'y est guère homogène. Cette *disparité*, jointe à la *dispersion géographique* ne favorisent pas l'élaboration d'un programme commun d'action syndicale.

3. L'*âge* et la *spécificité* des membres des équipes fait que rares sont les personnes qui ont derrière elle une tradition — voire une expérience institutionnelle.

4. Enfin, la plupart des équipes tendent à une certaine *polyvalence* du personnel. Malgré le statut particulier du médecin, c'est l'ensemble de l'action qui est défendue (éducation sanitaire, prévention, une certaine conception des soins du 1^{er} échelon, etc.), plus que des rôles spécifiques. Il suffit de voir à cet égard les difficultés d'adoption d'un système forfaitaire.

Il y a d'autre part des *données culturelles* qui tiennent compte des mentalités et de la psychosociologie. Si nos hypothèses s'avéraient exactes, elles expliqueraient en partie les résistances et résoudraient les contradictions apparentes du phénomène.

1. Certes, le travail d'équipe n'est pas chose facile à réaliser, mais créer une petite institution — unique et expérimentale — produit un sentiment de liberté, malgré les contraintes et les obstacles. En tout cas, pareille expérience garantit une plus grande liberté d'action que celle du généraliste isolé ou du travailleur fonctionnant dans une grande institution nécessairement bureaucratisée.

2. Qu'une Maison médicale « tienne le coup », fonctionne et atteigne sa vitesse de croisière — demande une énergie considérable : on ne peut pas compter son temps (logique inverse de celle de la médecine à l'acte et difficulté majeure). Pour préserver le projet, le renforcer, se conforter dans l'action, se développe toute une éthique particulière : il faut « se faire », se construire face aux difficultés et à l'adversité, seul (c'est-à-dire l'équipe) contre les conditionnements à une certaine division du travail, malgré le peu de préparation de la population à ce type d'offre de soins de santé. Il faut se fabriquer une image de marque en résistant aux pressions extérieures, entre autres en évitant la bureaucratisation et l'institutionnalisation.

Le discours syndical semble aller à l'encontre de cette logique des Maisons médicales, de la culture ambiante : il serait perçu comme *contrôle* et voie possible d'*institutionnalisation*, deux composantes d'un certain type de logique syndicale que les équipes ne sont psychologiquement pas à même de supporter à ce stade de leur développement. Une réponse actuelle à cela est sans doute la Fédération des Maisons

médicales et des Collectifs de santé francophones au sein de laquelle bon nombre de Maisons médicales se sont regroupées.

Maladie de jeunesse ? Peut-être. Le travail syndical dans la mise en œuvre de la Centrale des Soins à domicile (CSD) indique une réorientation des visées en matière de politique de santé (défense d'un projet autant que d'un volume de l'emploi immédiat). Dans cette foulée, on peut supposer qu'un nouveau dialogue permettra sous peu une rencontre efficace entre l'offre et la demande.

EN GUISE DE CONCLUSION-OUVERTURE

A plusieurs reprises, il a été question dans ce dossier du rôle que les patients — « la communauté » — ont à jouer en matière de décision sanitaire.

A quels niveaux, sur base de quels critères, selon quelles modalités, avec quels objectifs la participation de la population au traitement des problèmes de santé est-elle possible et souhaitable ?

Ce terrain immense, fondamentalement politique puisqu'il y va de l'exercice de la démocratie, nous sommes décidés à le labourer le mieux possible dans les mois prochains. Avec votre concours si vous êtes intéressé par ce type de recherche.

Ecrivez-nous : Cahiers Marxistes
20, avenue de Stalingrad
1000 Bruxelles.

Ce dossier a été établi par un groupe de travail composé de Luc Berghmans, Alain Hutchinson, Rosine Lewin, Madeleine Moulin, Aldo Perissino, Marie-Claude Pulings, Elie Vamos.

**Compte
Universel.
On en a pour
son argent.**



CGER 

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE
ET DE RETRAITE

Tous à la manifestation du 23 octobre à Bruxelles

PAS DE MISSILES : UN PAS VERS LE DESARMEMENT !

- pas de nouvelles armes nucléaires ni en Belgique, ni en Europe
- bombe à neutrons, Pershing II, Cruise : non
- démantèlement des SS 20
- démantèlement des armes nucléaires existantes
- zone dénucléarisée en Europe
- politique de paix indépendante et active de la Belgique
- USA-URSS : gel de la course aux armements nucléaires
- désarmer pour développer

A partir de 14 heures, concentrations,

Gare du Midi : Charleroi, Mons-Borinage-Centre.

Gare centrale : Namur, Luxembourg, Brabant wallon, Bruxelles.

Gare de Schaerbeek : Liège et sa province.

Le licenciement de délégués syndicaux

I. INTRODUCTION

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les tentatives patronales de licencier « pour faute grave » des représentants du personnel, cependant protégés par la loi. Un seul exemple, mais un exemple retentissant : avant que ne sévisse la crise, la firme *Brassico* à Ghlin avait, en juillet 1973, licencié sur l'heure deux délégués syndicaux. Mais une grève dans l'entreprise, bientôt élargie à tout le secteur de la brasserie et à l'ensemble du Borinage, devait imposer la réintégration des délégués. Un « happy end » plutôt rare...

Depuis le début de la crise, les mises à pied de membres ou de candidats du conseil d'entreprise et/ou du comité de sécurité et d'hygiène se sont multipliées.

Nous n'en avons pas dressé un inventaire complet, mais on peut écrire qu'aucune des trois régions du pays ou aucune des deux grandes organisations syndicales n'a été épargnée. Il est fort vraisemblable que des délégués ont été frappés dans quasi tous les secteurs économiques, quelle que soit la taille des entreprises. Secteurs « forts » comme le pétrole ou le métal avec *S.I.B.P./Anvers*, la *Métallurgie Hoboken*, *Mondial* à Vilvorde ou *Caterpillar* à Gosselies par exemple. Secteurs « nouveaux » comme *Essochem* à Zwijndrecht ou la *National Cash Register* à Bruxelles. Industrie légère comme *Liedts-Papiers-peints*, ou distribution comme *Delhaize le Lion* à Bruxelles ou *Nopri-Eupen*. Soins de santé comme *l'Hôpital Salvator* à Hasselt ou — à la veille de sa fermeture — *l'Institut Edith Cavell* à Uccle.

Certes, les circonstances et les rapports de force varient d'une entreprise à l'autre, voire d'une année à l'autre. Faute de pouvoir les analyser tous — ce qui serait très instructif — nous voudrions examiner de plus près deux cas récents qui nous permettront de mieux cerner la portée des licenciements de délégués, leur cadre juridique, leurs effets pratiques.

1^{er} cas

Pendant l'année 1982, *Renault Industrie Belgique* (R.I.B.) à Vilvorde, a battu son record absolu de production. Le 30/12 — dernier jour de travail de 1982 — une voiture circule sur la chaîne, portant une pancarte dont nous traduisons le texte.

« 1982 - Félicitations.

182.206 voitures.

Nous l'avons fait - La Direction. »

A la vue de la pancarte, Fred, en service depuis août 1972, délégué syndical et membre élu du conseil d'entreprise, désire changer le mot « nous » par « les travailleurs ».

Il en résulte un incident avec un collègue de travail à qui *R.I.B.* avait donné mission de veiller à ce que la pancarte circule normalement dans l'entreprise.

R.I.B. introduit une requête auprès du tribunal du travail de Bruxelles, tendant à faire reconnaître le motif grave afin de licencier sur-le-champ le délégué sans indemnité de rupture. Par cette lettre recommandée, il lui est également signifié que son contrat de travail est suspendu unilatéralement à dater de ce jour, sans rémunération.

Ni le travailleur, ni la délégation syndicale n'ont été entendus préalablement.

Le tribunal du travail estime non fondée la demande du patron. (T.T. Bxl 22.2.2983 - 4^e chambre).

Le délégué se présente à l'entreprise avec un huissier; l'accès lui en est refusé.

La Cour du travail confirme le jugement (arrêt du 30 mars 1983, 1^{re} chambre).

Entre-temps, la campagne des élections sociales bat son plein. Soutenu par sa centrale des métallurgistes et par ses camarades de travail, Fred obtient un maximum de voix de préférence et est réélu.

La campagne d'information menée par le syndicat rencontre un écho dans la presse écrite mais peu dans la presse parlée et télévisée. Malgré son élection, le délégué Fred est toujours hors de l'entreprise.

Il lui reste à mener un procès pour obtenir une indemnité.

Deuxième cas

D. est employé d'un fonds de formation professionnelle de la construction et est candidat sur les listes FGTB pour les élections sociales. Chargé d'assurer pour la première fois une semaine de formation, il demande une assistance technique qui lui est refusée. Tout se déroule bien, mais l'employeur n'est pas entièrement satisfait. Il convoque D. pour lui faire part de ses remarques négatives et estime, sans témoin, que D. a eu à cette occasion une attitude grossière à son égard.

Requête en reconnaissance de faute grave est déposée au tribunal. Celui-ci estime sans fondement la demande de l'employeur (T.T. Bxl. 31.3.83).

Ces faits se situent pendant la campagne électorale, et D. sera réélu avec un grand nombre de voix de préférence.

L'employeur estime cependant qu'il n'a aucun motif de laisser D. poursuivre son travail.

D. a donc intenté une action en paiement de l'indemnité de protection.

II. RAPPEL DES TEXTES APPLICABLES

1. Le 20.9.1948 est adoptée la loi portant organisation de l'économie. Cette loi prévoit notamment la création de conseils d'entreprise. Ces conseils ont une mission consultative et un pouvoir de décision très limités.

Les délégués du personnel qui sont élus pour un terme de quatre ans ne peuvent être licenciés que pour motif grave justifiant le renvoi sur l'heure (1) (art. 21 loi du 20.9.1948).

L'exposé des motifs de la loi nous éclaire sur les intentions du législateur :

« L'assiette juridique de l'entreprise repose toujours sur la notion traditionnelle de propriété ainsi que sur les contrats civils de société, de prêt et de louage de service.

« La tâche du législateur de demain sera de remplacer ce substratum contractuel par l'idée de l'institution qui permettra de fondre harmonieusement au sein de l'entreprise les forces sociales qui concourent à la réalisation de son objet, sans que l'une de ces forces ne puisse subjurer l'autre. » (2).

« L'un des objectifs essentiels des conseils d'entreprise doit être d'associer le personnel aux efforts déployés par le chef d'entreprise pour améliorer l'organisation et les conditions du travail et pour favoriser le rendement de l'entreprise » (3).

Quant au licenciement des délégués, l'article 21 de la loi qui précise que « le délégué ne peut être licencié que pour motif grave justifiant le renvoi sur l'heure » est commenté comme suit

« Que faut-il entendre par motif grave : les causes de renvoi admises par la législation sur le contrat de travail et d'emploi : en cas de contestation la juridiction du travail compétente serait habilitée pour trancher » (4).

Le commentateur ajoute que cette protection vis-à-vis de l'arbitraire éventuel du chef d'entreprise constitue indubitablement une garantie pour le bon fonctionnement des conseils d'entreprise.

2. En 1978, dans le cadre des dispositions (cycliques) prises en vue du renouvellement des C.E. et des C.S.H., une nouvelle réglementation de la protection des délégués a été arrêtée; c'est l'Arrêté royal n° 4 du 11 octobre 1978.

« Cette nouvelle réglementation, partant de l'idée qu'il faut prévenir tout démantèlement des organes de relations sociales, modifie également sensiblement le système de protection des délégués et des

(1) Bulletin législatif 1948 pg 660.

(2) Pasinomie 1948 pg 673.

(3) Pasinomie 1948 pg 673.

(4) Pasinomie 1948 pg 694.

candidats du personnel et cela, en ce qui concerne le licenciement pour motif grave... » (5).

Le rapport au Roi précise l'intention du législateur :

« L'article 5, § 1^{er} tend à compléter le dispositif légal de protection tel qu'il a été élaboré par les législateurs de 1948, 1952 et de 1967. Le texte proposé par le gouvernement a pour but d'empêcher que certains employeurs peu soucieux du fonctionnement normal des organes de relations sociales et dans le but de démanteler la représentation des travailleurs, puissent invoquer à tort un motif grave ou puissent l'invoquer pour des faits inhérents aux activités syndicales et à l'exercice du mandat. Il faut en ce cas s'assurer, en temps utile, de l'existence du motif grave et celui-ci doit trouver sa source dans l'exécution du contrat de travail et non dans l'exécution du mandat de délégué des travailleurs.

» Le Tribunal sera donc appelé, comme c'est déjà le cas actuellement, à reconnaître le bien-fondé du motif grave invoqué mais ceci préalablement au licenciement et suivant une procédure accélérée donnant toute garantie aux employeurs de bonne foi et devant empêcher qu'ils soient discrédités par le comportement de certains » (6).

III. HYPOTHÈSES

Cet exposé introductif rappelle que :

- 1) le délégué ne peut être licencié que pour faute grave ou motif économique;
- 2) à partir de 1978, le législateur a entendu renforcer la protection contre le licenciement : il ne peut avoir lieu sans autorisation préalable du tribunal.

A partir de la lecture du texte légal (7) et du rapport au Roi concernant la protection des délégués on pourrait formuler les réflexions suivantes, à titre *d'hypothèses* :

1. Puisque le but du législateur est d'éviter le démantèlement de la délégation syndicale, le délégué doit rester en fonction pendant la durée de la procédure;
2. Puisqu'il reste en fonction, il continue de siéger au comité ou au conseil;
3. Puisqu'il reste à l'entreprise, il perçoit son salaire;
4. Si le juge refuse d'autoriser le licenciement, le délégué reste au service de l'employeur, conservant son emploi et l'exercice de son mandat syndical.

(5) J.T.T. 15.12.1978.

(6) Bulletin législatif 1978 pg 715.

(7) Extrait de la loi du 10.9.1948, art. 21 & 2 modifié en 1978

« Les membres représentant le personnel et les candidats ne peuvent être licenciés que pour un motif grave préalablement admis par la juridiction du travail OU pour des raisons d'ordre économique ou technique préalablement reconnues par la commission paritaire compétente.

» Le tribunal du travail est saisi par l'employeur dans les trois jours ouvrables de la connaissance du fait qui constitue le motif grave. »

IV. EXAMEN DE LA PRATIQUE DES COURS ET TRIBUNAUX

Ces hypothèses ne résistent pas à l'épreuve de la réalité. La protection des délégués devait être améliorée à partir de 1978; la pratique des cours et tribunaux montre cependant que le sort des délégués est aujourd'hui moins favorable en droit, en dépit des efforts du législateur. Seule réserve : le délégué licencié en violation de la loi pourra prétendre au payement d'une indemnité dont les montants ont été augmentés par les dispositions adoptées en 1978. Mais au total, en examinant la jurisprudence des quatre dernières années on constate que des lacunes ou des ambiguïtés de l'Arrêté royal n° 4 ont pu être exploitées contre les travailleurs.

1) Le sort du contrat de travail pendant la procédure

Dans leur grande majorité, les cours et tribunaux estiment que l'exécution du contrat est *suspendue* durant la procédure (l'employeur refuse au travailleur l'accès au travail).

Pour justifier leur point de vue, ils s'appuient sur une définition antérieure du motif grave (art. 35 de la loi du 3 juillet 78) et estiment que la faute grave est l'acte qui rend immédiatement et définitivement impossible toute collaboration professionnelle entre l'employeur et le travailleur.

Or, il est notoire que dans certains cas, l'accusation de faute grave a pu être « lavée » par le tribunal et la réinsertion du délégué licencié dans son entreprise a été possible et effective. Il n'y a donc rien d'irré-médiable dans la rupture des relations professionnelles.

Pour le surplus, la volonté du législateur est claire : seul le juge peut reconnaître l'existence de la faute et tant qu'il ne l'a pas reconnue, il n'y en a pas. Ces arguments ne sont pas pris en considération par la grande majorité des cours et tribunaux : ce qui voulait être novateur dans l'arrêté n° 4, ce qui, rompant avec la tradition, voulait assurer une protection accrue contre l'arbitraire patronal — n'est pas retenu par ces juges.

2. Le sort de la rémunération pendant la procédure

a) Absence de droit au salaire

Le contrat de travail étant suspendu par création jurisprudentielle, se pose la question du paiement de la rémunération.

A ce niveau, le pouvoir créatif des juges s'estompe : le législateur n'ayant pas prévu cette cause de suspension n'a point prévu l'obligation de payer salaire (8).

Les patrons soutiennent d'ailleurs que celui qui ne travaille pas n'a pas droit au salaire.

Sans doute certains juges ont tenté de justifier le droit au salaire en retenant notamment des raisons d'équité, vu que pendant cette période de suspension le travailleur ne peut aller travailler ailleurs et qu'il n'a pas droit aux allocations de chômage (9).

(8) En cas de maladie, le contrat est suspendu mais le salaire est dû à certaines conditions.

(9) Notamment T.T. Bxl 6.2.80, J.T.T. '80, pg 144.

Il est permis d'affirmer que la jurisprudence de la région bruxelloise est fixée dans le sens de l'absence de tout droit à la rémunération (10).

b) Récupération par l'employeur du salaire éventuellement perçu

Variation sur le même thème : si l'employeur continue de payer la rémunération pendant la période de suspension et si le juge reconnaît le motif grave, le patron peut récupérer l'ensemble des rémunérations qu'il a payées.

La jurisprudence est unanime en ce sens, la Cour de Cassation ayant réaffirmé ce droit patronal (11).

C'est ainsi qu'un délégué licencié — dont le procès avait duré longtemps vu le dépôt d'une plainte au pénal et l'enquête du Parquet — a été condamné à payer à son patron plus de 400.000 F.

c. Allocation de chômage

Le droit aux allocations de chômage durant la procédure peut être refusé.

Tel fut le cas notamment du bureau régional de l'ONem de Vilvoorde qui exclut par décision administrative le délégué de la FGTB licencié par son employeur et dont le procès était en cours. Grâce notamment à une action syndicale qui bénéficia de l'appui de la presse, l'inspecteur de l'ONem a revu son point de vue.

La position de l'ONem varie de bureau à bureau : si le délégué syndical est accepté provisoirement au chômage pendant la procédure, il ne s'agit cependant que d'une tolérance — appréciable certes — mais susceptible de suppression sans recours possible.

3. Le sort du mandat durant la procédure

Le contrat étant suspendu, le mandat suit la même voie. Sur ce terrain, le but poursuivi par le législateur est complètement raté. Le mécanisme de protection du *mandat* en tant que tel apparaît tout à fait inefficace.

4. Le sort du délégué si le tribunal (ou la cour) refuse d'autoriser le licenciement

Pas de création ni d'audace à ce sujet.

Le législateur n'a pas prévu que le délégué pourrait être maintenu en fonction contre le gré de l'employeur.

Lorsque le tribunal refuse d'autoriser le licenciement, le travailleur devrait pouvoir reprendre ses activités et son mandat : son contrat suspendu pendant la procédure ne l'étant plus.

(10) Pour un aperçu de jurisprudence et doctrine, consulter notamment *J. Van Drooghenbroeck*, « Le nouveau statut protecteur des candidats et délégués au conseil d'entreprise et au comité de sécurité et d'hygiène et d'embellissement du travail », *Journal des tribunaux du travail*, 15 mars 1980;

Jean Jacquemain, « Licenciement pour motif grave des travailleurs protégés », *Chroniques de droit social*, N° 1 — 1982;

Wanda Vogel, « Le licenciement pour motif grave des travailleurs protégés », in *Chronique de jurisprudence — Jurisprudence de Liège*, février 1982.

(11) Notamment C.T. Bxl 1.10.79, R.W. 1979/80, col. 1177.

Il n'en est rien.

Si l'employeur lui refuse l'accès à l'entreprise, il devra le faire constater et entreprendre un procès dont il aura la charge afin d'obtenir le paiement d'indemnités. Ce droit à l'indemnité fait d'ailleurs surgir de nouvelles querelles quant aux montants dûs (12).

L'employeur peut aussi décider d'accepter la position du tribunal. Dans ce cas, il réintègre le travailleur dans l'entreprise : cette situation a le mérite de ne rien coûter à l'employeur comme indemnité.

Elle peut avoir une influence sur l'action syndicale dans l'entreprise, (intimidation) surtout si elle se situe en période d'élection sociale.

CONCLUSIONS : UN PROBLÈME POLITIQUE

Si la technique juridique est très présente dans cet article, personne ne s'y sera trompé : le fondement du problème est politique.

Le licenciement plus fréquent de travailleurs protégés — et protégés parce qu'ils sont les représentants élus de leurs compagnons de travail — s'inscrit dans une stratégie patronale d'affaiblissement de la force de frappe ouvrière. Stratégie que la crise rend implacable. Il s'agit pour le capitalisme qui se restructure de casser — ou en tout cas de rendre inopérant — le cadre institutionnel construit par le mouvement ouvrier, et qui entrave sa quête de rentabilité.

Ce dessein est multiforme.

Il vise à réduire le pouvoir de négociation des syndicats, à comprimer le coût de la main-d'œuvre, à privilégier les formes de travail précaire aux statuts atomisés, à culpabiliser et à marginaliser les sans-emploi, à opposer les hommes aux femmes, les Flamands aux Wallons et les Belges aux immigrés. Il vise à débiliter le système de la sécurité sociale, à discréditer le service public, à morceler l'enseignement.

Un complot ? Certes non. Mais une volonté bien arrêtée de réduire au minimum la part ouvrière du terrain économique, social, politique et idéologique. On conçoit que dans cette visée, les droits des travailleurs, fussent-ils sanctionnés par la loi, soient combattus ou contournés — notamment par le licenciement des mandataires de ces travailleurs.

Le problème est à l'évidence politique : c'est tout un rapport de forces qu'il importe de modifier. A l'entreprise, dans la vie sociale et politique. Qu'on le veuille ou non, nous voilà revenus au grand thème des alternatives à la politique de crise.

(12) Exemple : la législation ne fait pas de distinction entre l'indemnité due au candidat (en cas de 1ère candidature) ou au délégué élu, mais la Cour de Cassation en a décidé autrement dans un arrêt récent.

L'Eglise populaire de la République de Pologne

La genèse d'une puissance politique et morale

Encore parler de Jean-Paul II ? Plus de trois mois après l'événement, convient-il de s'étendre sur le périple polonais du pape ? La parenthèse des vacances n'a pas permis jusqu'ici aux *Cahiers marxistes* d'analyser un voyage qui reste, pour les Polonais, un des événements majeurs de l'année. Puisque l'occasion m'est offerte de le faire maintenant, je voudrais en profiter pour dépasser le cadre de l'actualité immédiate et tenter d'apporter des éléments de réponse à des questions que l'on se pose souvent en Occident, particulièrement dans les milieux démocrates ou ouvriers marqués par la tradition anticléricale, sur le rôle de l'Eglise catholique en Pologne et sur les raisons de sa puissance.

Il y a en effet de quoi rester perplexe devant cette débauche de cérémonies religieuses, face au spectacle de ces millions de Polonais qui faisaient grève sous les effigies de la Vierge et de Jean-Paul II et qui aujourd'hui acclament « leur » pape en écoutant avec ferveur ses discours sur la libération de l'homme et sur le droit de la classe ouvrière à s'organiser de manière autonome.

On peut certes s'inquiéter du double langage du pape, regretter que Jean-Paul II n'ait pas manifesté ailleurs avec autant de netteté son souci de défendre la justice et les libertés, en Amérique centrale par exemple. On peut parler à propos de son pontificat de durcissement doctrinal et d'autoritarisme. Mais l'essentiel de mon propos n'est pas là. Il est plutôt — car Jean-Paul II est resté Karol Wojtyła — de tenter de comprendre la nature des liens que l'Eglise a tissés avec la société polonaise, de voir pourquoi après trente-cinq ans d'un régime marxiste-léniniste professant l'athéisme, l'équation « Polonais = catholique » reste une donnée essentielle de la réalité de ce pays.

AUX SOURCES DU POLONISME CATHOLIQUE

Pour comprendre les sources de la puissance de l'Eglise polonaise, il faut remonter bien avant la prise du pouvoir par les communistes au lendemain de la deuxième guerre mondiale. La légende entretenue par l'Eglise fait remonter la symbiose entre le catholicisme et la nation polonaise à 966, quand le roi Mieszko I^{er} fut baptisé avec toute sa cour. Sans doute cette légende a-t-elle un fondement de vérité si on se limite à l'ethnie polonaise proprement dite. Mais en fait, pendant longtemps, la Pologne fut un Etat composite regroupant des ethnies et des religions différentes qui en firent d'ailleurs un modèle de tolérance dans l'Europe de l'époque. C'est surtout à partir de la disparition de cet Etat, lors des partages de la Pologne entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, que l'Eglise catholique romaine acquit un poids décisif dans la vie de la nation.

De 1775 à 1918, la Pologne fut effacée de la carte du monde. Ses occupants, surtout les Russes et les Prussiens, entreprirent une politique systématique de destruction du sentiment national polonais, en russifiant ou en germanisant toute la vie publique, en interdisant l'enseignement de la langue polonaise dans les écoles, en multipliant les discriminations contre les Polonais. Cette politique se heurta à une vive opposition populaire, mais l'Eglise fut la seule institution à pouvoir l'exprimer publiquement, à se montrer capable de résister à cette offensive en règle contre la culture polonaise. Ce privilège, qu'elle paya souvent durement, fit de l'Eglise le seul recours institutionnel contre l'oppression.

Dans la partie autrichienne, la Galicie, la situation des Polonais fut plus favorable. La noblesse (la szlachta) ne se priva d'ailleurs pas de collaborer avec la dynastie des Habsbourg. L'Eglise, qui jouissait d'un statut officiel dans l'empire catholique d'Autriche-Hongrie, ne fut pas le ferment du nationalisme polonais. Mais face à l'éclosion de partis laïcs (populistes, socialistes) qui lui disputaient son influence sur les masses, on vit l'Eglise appuyer le nationalisme agressif des nationaux-démocrates (Endecja), hostiles aux Juifs et aux Ukrainiens, très nombreux en Galicie (dans sa partie orientale, les Ukrainiens représentaient même la majorité). Or ces oppositions ethniques coïncidaient avec des différences de religion : là aussi polonais était synonyme de catholique romain, tandis que les Ukrainiens adhéraient à l'Eglise uniata (catholique de rite oriental).

Ainsi, au moment où éclata la première guerre mondiale, l'équation polonisme = catholicisme se vérifiait sous des formes diverses dans les trois parties de l'ancienne république nobiliaire de Pologne.

L'effondrement en 1917-18 des trois puissances occupantes permit la naissance d'un nouvel Etat polonais, sanctionnée à Versailles. Mais ce nouvel Etat était fragile : entouré de pays hostiles, il n'était pas homogène sur le plan ethnique. Juifs, Allemands, Ukrainiens, Biélorusses et Lituaniens y représentaient un tiers de la population. Une fois de plus cependant, polonisme et catholicisme s'y confondaient : selon le recensement de 1931, 98,4 % des catholiques romains étaient de langue polonaise. Pour affirmer son polonisme, le nouvel Etat entreprit d'exalter ses racines historiques et religieuses. Une exaltation qui

glissa souvent à l'intolérance et à la violence chauvines contre les citoyens non polonais.

L'Eglise catholique profita largement de cette situation : le concordat signé en 1925 lui accorda des privilèges exorbitants au détriment des autres confessions en échange d'une soumission du clergé au pouvoir politique en place. L'Eglise de l'entre-deux-guerres fit ainsi la part belle au conservatisme social et à une dévotion à la fois religieuse et nationaliste qui confirma, souvent de manière peu honorable, le lien fondamental entre polonisme et catholicisme.

La tourmente de la deuxième guerre mondiale et ses conséquences politiques et diplomatiques allaient modifier radicalement le visage de la Pologne tout comme le mode d'insertion de l'Eglise dans la société.

UNE NOUVELLE POLOGNE HOMOGENE

Les décisions des trois Grands (URSS, USA, Grande-Bretagne) aboutirent à la renaissance d'une Pologne très différente de ce qu'elle était avant la guerre. La population juive avait été exterminée. Tout le pays glissa (géographiquement) vers l'Ouest : il absorbait les territoires allemands jusqu'à la ligne Oder-Neisse tandis qu'il abandonnait à l'URSS les territoires à majorité ukrainienne, biélorusse ou lituanienne. Les Polonais des terres de l'Est furent transférés dans les « territoires recouverts » dont avaient été expulsés les habitants allemands. Pour la première fois, cet Etat était homogène, ethniquement (polonais à 98 %), mais aussi dans le domaine religieux (plus de 95 % de sa population se réclamait du catholicisme romain).

Sur le plan politique, la libération du pays par l'Armée rouge fut un facteur déterminant. Il pesa d'autant plus que la résistance polonaise au nazisme, malgré son courage et son enracinement populaire, ne réussit jamais à faire son unité. Jusqu'au bout, elle fut divisée entre une tendance majoritaire fidèle au gouvernement en exil installé à Londres, l'Armée de l'Intérieur (AK), et une organisation contrôlée par les communistes, l'Armée du Peuple (AL).

C'est bien entendu sur cette dernière tendance que s'appuya l'URSS pour mettre en place une administration polonaise au fur et à mesure de la libération du pays. Sous la pression des alliés, un gouvernement d'unité nationale fut bien constitué le 29 juin 1945 en y intégrant le dirigeant populiste Stanislaw Mikolajczyk. Mais, dominé par les communistes et les socialistes, ce gouvernement ne réussit jamais à dépasser le stade de l'unité de façade, derrière laquelle les conflits entre la gauche et les populistes se multiplièrent jusqu'à la défaite de Mikolajczyk en janvier 1947 à l'issue d'une campagne électorale violente.

A la suite de la fusion, en 1948, des partis socialiste et communiste au sein du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), il ne restait plus que deux grandes forces organisées en Pologne : les communistes, dominant la vie politique, et d'autre part, l'Eglise.

En dépit de l'héroïsme dont avait fait preuve l'AK, les courants issus du gouvernement de Londres avaient couru à l'échec, en grande partie à cause de l'influence exercée désormais par l'URSS sur la Polo-

gne, mais aussi en raison de l'aveuglement politique des dirigeants polonais de Londres qui avaient même fini par s'aliéner l'appui des Britanniques et des Américains.

L'Eglise, elle, était sortie grandie des épreuves de la guerre. Malgré l'attitude du pape Pie XII, qui ne protesta jamais contre les souffrances du peuple polonais, l'Eglise apparut comme une des composantes essentielles de la résistance dans laquelle ses membres s'engagèrent dès le début de l'occupation hitlérienne. Le clergé lui paya un lourd tribut : 6 évêques, 1.923 prêtres, 63 séminaristes, 869 religieux furent assassinés ou périrent dans les camps et les prisons. Cet enracinement de l'Eglise dans la résistance antinazie fut un cas unique dans l'Europe de l'Est et lui valut un grand prestige. Une fois de plus, le peuple avait vu dans la hiérarchie catholique son soutien le plus sûr.

En face de cette force morale, les communistes disposaient eux aussi d'atouts non négligeables : l'avantage de se trouver dans le camp du vainqueur bien entendu, mais aussi un crédit acquis auprès de certaines couches de la population à la suite de leur engagement dans la résistance à partir de 1942.

UN ENRACINEMENT NATIONAL DIFFICILE

Leur principal handicap était cependant leur manque d'enracinement dans la réalité nationale. Dès les premières années de son existence, le jeune Parti ouvrier (communiste) polonais avait souffert d'être l'héritier d'une tendance du mouvement ouvrier d'avant 1914 qui, à la suite de Rosa Luxemburg, accordait plus d'importance à l'alliance avec le prolétariat russe qu'à la lutte pour un Etat indépendant.

En 1921, une grave erreur accentua encore aux yeux de la population le caractère « non polonais » du communisme. En pleine guerre polono-soviétique, alors que l'Armée rouge menait sa contre-offensive jusqu'aux portes de Varsovie, plusieurs dirigeants communistes polonais avaient constitué un « Comité révolutionnaire » (Revkom) à Bialystok, à peine les Soviétiques avaient-ils pénétré dans cette ville. L'objectif était de suivre l'Armée rouge jusqu'à Varsovie pour y proclamer un gouvernement révolutionnaire provisoire. Le « miracle de la Vistule », les 16-18 août 1920, qui permit aux troupes de Pilsudski de rejeter les Bolcheviks à l'Est, réduisit ce plan à néant. Mais les conséquences politiques de ce faux pas furent durables.

Les communistes polonais n'eurent pas plus de chance avec le Komintern, qui tenait pour négligeable la question nationale polonaise. Le coup de grâce fut asséné par Staline, qui fit assassiner en 1938 la plupart des dirigeants du PCP, puis décida la dissolution du parti lui-même. Enfin, l'agression de l'URSS contre la Pologne en 1939 deux semaines après celle des Nazis accentua les sentiments antirusse et antisoviétiques dans la population.

Après la reconstitution du Parti ouvrier polonais en 1942, les communistes réussirent à rompre progressivement leur isolement en jouant notamment la carte d'un patriotisme raisonnable face à l'aveuglement antisoviétique des dirigeants polonais de Londres. Malgré l'insistance de Churchill et de Roosevelt, ceux-ci refusèrent en effet obstinément de discuter des frontières orientales de la Pologne alors qu'il était devenu

évident que l'URSS, qui avait repris le dessus sur les armées hitlériennes, jouerait un rôle décisif dans le dénouement du conflit. Les communistes eurent dès lors beau jeu de dénoncer, avec un certain écho, l'aventurisme antisoviétique de leurs adversaires, qui « ne faisaient que renforcer l'isolement de la Pologne ».

Au lendemain de la guerre, les communistes purent encore s'appuyer sur le patriotisme du peuple polonais en mettant en avant l'idée de la voie nationale au socialisme chère à Wladislaw Gomulka, en jouant de leur forte organisation pour se présenter comme les premiers artisans de la reconstruction du pays ravagé et en profitant à nouveau des erreurs de leurs adversaires.

En dépit de sa large audience dans le pays en 1945, le parti populiste de Mikolajczyk paya son seulement ses complaisances pour les bandes anticommunistes qui entretenaient une atmosphère de guerre civile dans certaines régions, mais aussi la volte-face de ses protecteurs occidentaux sur une question sensible au cœur de tous les Polonais : celle de la frontière Oder-Neisse.

A la conférence de Potsdam, Truman et Attlee refusèrent de reconnaître *de jure* la souveraineté polonaise sur les « territoires recouverts » de l'Ouest. C'était un échec cuisant pour Mikolajczyk, qui avait joué la carte des garanties anglo-américaines. Communistes et socialistes pouvaient dès lors se présenter comme les vrais patriotes et même se prévaloir du soutien de Staline et de l'Armée rouge qui avait seule permis à la Pologne de prendre le contrôle des terres occidentales.

L'affaire de la frontière Oder-Neisse restera une clé majeure du jeu politique polonais jusqu'à sa solution dans le courant des années septante. En 1945, elle permit aussi au nouveau régime d'affaiblir temporairement l'Eglise en utilisant le refus du Vatican de reconnaître les nouvelles frontières de la Pologne. Varsovie dénonça le concordat de 1925 tandis que l'épiscopat, écartelé entre son patriotisme et ses liens avec le Saint-Siège, se retrouvait en mauvaise posture pour s'opposer à des mesures gouvernementales qui introduisaient un peu plus de laïcité dans le fonctionnement de l'appareil d'Etat.

UNE ÉPHÉMÈRE COEXISTENCE PACIFIQUE

Jusqu'en 1947, les relations entre l'Eglise et l'Etat furent caractérisées par une sorte de coexistence pacifique en dépit d'escarmouches nombreuses. Mais chaque camp fourbissait ses armes.

L'Eglise avait reconstitué sa puissance matérielle avec l'accord du pouvoir qui s'était abstenu d'inclure les terres de l'Eglise dans la réforme agraire et avait laissé au clergé ses prérogatives en matière d'enseignement obligatoire de la religion dans les écoles. Mais l'épiscopat, avec à sa tête le primat, le cardinal Hlond, répugnait à s'adapter aux nouvelles conditions politiques et restait très marqué par l'anticommunisme et les idées de la Pologne d'avant-guerre. En vue des élections de janvier 1947, l'Eglise prit ouvertement parti pour Mikolajczyk et repoussa la main tendue par le gouvernement. Le résultat du scrutin — contesté — fut désastreux pour la hiérarchie catholique : il n'attribuait que 10 % des voix au parti de Mikolajczyk, contre 80 % au « Bloc démocratique » dominé par les communistes.

De leur côté, les communistes veillèrent à ménager l'Eglise pendant les années qu'ils consacrèrent à asseoir leur pouvoir. Mais ils préparaient déjà les affrontements ultérieurs, en cherchant par exemple à organiser une « dissidence » parmi les fidèles ou le clergé. Ainsi dès 1945, un ancien activiste de l'extrême droite catholique d'avant-guerre, Boleslaw Piasecki, qui avait été emprisonné par la Gestapo puis par les Soviétiques, entreprit de rassembler autour de l'hebdomadaire *Dzis i Jutro*, puis des éditions *Pax*, un groupe de « catholiques progressistes » dont l'objectif affirmé était de « jeter un pont entre le marxisme et le catholicisme » (1). De même, le pouvoir tenta de rassembler dans les organisations de masse du Front national les prêtres rescapés des camps nazis et de constituer une organisation de « prêtres patriotes ». Dénoncés par la hiérarchie comme des agents du pouvoir, ces groupes ne rassemblèrent jamais grand monde, mais ils entretenirent régulièrement une menace contre l'unité de l'Eglise.

LA FIN DE LA VOIE NATIONALE

Au lendemain des élections de 1947, qui avaient vu l'Eglise s'alligner sur Mikolajczyk, les relations entre l'Etat et l'épiscopat se dégradèrent rapidement. Les débuts de la guerre froide et l'attitude constamment germanophile du pape Pie XII n'arrangèrent pas les choses, bien au contraire. Face à la « doctrine Truman », Staline entreprit de serrer les rangs dans les pays de l'Est et dans le mouvement communiste. En septembre 1947, la naissance du Kominform sonnait le glas des voies indépendantes au socialisme.

L'alignement sur le modèle soviétique impliquait son application mécanique et coercitive, sans plus tenir compte des particularités nationales, ni des exigences de souplesse dans le processus de réformes mises en œuvre. Cette marche forcée au socialisme à la sauce soviétique s'accompagnait d'un raidissement idéologique qui, sous prétexte de lutte contre l'hérésie yougoslave, pourchassait tous ceux qui étaient suspectés de tiédeur pour le cours nouveau.

Dans ce contexte, l'Eglise catholique devenait une cible privilégiée, puisqu'elle représentait une des plus éclatantes particularités polonaises et que son existence même contredisait le principe sur lequel le parti prétendait désormais asseoir son pouvoir, celui d'un règne sans partage, sur la totalité de la société. L'adoption du principe de l'athéisme d'Etat, qui liquidait en fait au profit d'une autre idéologie officielle les quelques principes laïcs adoptés depuis la guerre, exerça

(1) L'organisation de Piasecki ne doit pas être confondue avec d'autres groupes laïcs catholiques qui, tout en exprimant souvent des vues plus avancées que celles de l'épiscopat, ne s'attirèrent jamais les foudres de la hiérarchie. Les intellectuels qui animèrent l'hebdomadaire *Tygodnik Powszechny* ou les mensuels *Znak* et *Wiesz* ouvrirent une fenêtre sur le reste du monde catholique et ses recherches les plus avancées. Au lendemain d'octobre 1956, la création de « clubs des intellectuels catholiques » (KIK) aboutit à la création du groupe *Znak*, dont cinq représentants furent élus députés. « Si le socialisme devient un humanisme, s'il rompt avec l'oppression, la terreur, le mensonge et si commence à se développer en Pologne un nouveau modèle social, un modèle national dans lequel il n'y a pas de place pour l'exploitation de l'homme par l'homme, alors nous voulons avoir notre place dans cet ordre social et travailler à l'édification de ce type de socialisme », déclarèrent-ils dans un manifeste. Ces espoirs furent malheureusement déçus, mais cela ne doit pas mener à méconnaître le rôle important joué par ces intellectuels de talent dans la Pologne d'après-guerre, notamment dans l'évolution qu'a connue la hiérarchie catholique.

d'ailleurs des ravages bien au-delà des seules relations Eglise-Etat : le pouvoir provoqua ainsi la rupture avec les intellectuels catholiques progressistes et avec l'intelligentsia socialiste ou libérale qui, bien que profondément anticléricale, n'était pas prête à se soumettre à une doctrine marxiste-léniniste officielle.

Dans les campagnes, l'application du modèle soviétique entraîna une collectivisation forcée de l'agriculture qui se heurta à la résistance acharnée des paysans. Ceux-ci n'en voyaient guère l'utilité : pourquoi, demandaient-ils, créer des milliers de coopératives alors que l'Etat n'avait quasiment rien à leur offrir, que ce soient des tracteurs, de l'électricité ou des engrais ? Pourquoi l'Etat, qui possédait déjà 13,5 % des terres cultivées, ne s'occupait-il pas en priorité d'élever la productivité dans les fermes d'Etat existantes ? Face aux méthodes coercitives adoptées par le pouvoir, les paysans se tournèrent bien entendu vers un allié éprouvé, l'Eglise, vers les paroisses, qui devinrent autant de centres de résistance à la collectivisation forcée.

WYSZYNSKI : L'HEURE DU RÉALISME

La Pologne s'enfonçait progressivement dans la nuit du stalinisme quand disparut le cardinal-primat Hlond, le 22 octobre 1948. Son successeur, Stefan Wyszynski, âgé de 47 ans seulement, allait marquer l'Eglise polonaise de sa puissante personnalité pendant trente-trois ans. Traditionnaliste sur le plan doctrinal ou rituel, Mgr Wyszynski se révéla rapidement un fin politique, réaliste, ouvert aux nouvelles réalités sociales de son pays. Avec lui, l'épiscopat allait rapidement dépasser le stade de la protestation pure ou de l'anathème contre le communisme athée.

Les notes que le cardinal écrivit en prison à la fin de 1953 (2) éclairèrent bien sa philosophie politique, fondée sur la conviction qu'il était indispensable d'arriver à un compromis entre l'Eglise et l'Etat. Le pays et l'Eglise, écrivait-il, ont perdu trop de sang sous l'occupation nazie; ils ne peuvent en verser davantage. Il faut donc en revenir à une vie normale, indispensable au développement de la nation comme de l'Eglise.

Cet accord, il le concevait dans un double esprit : comme « une arme de l'épiscopat dans la lutte pour les droits de l'Eglise », mais aussi comme une reconnaissance des nouvelles réalités sociales car, relevait-il, le régime d'avant-guerre ne pouvait plus durer.

Cette reconnaissance des fondements économiques et sociaux du socialisme polonais allait devenir une des bases essentielles de l'action de l'Eglise, ce qui ne l'empêchera pas bien sûr de critiquer ou de lutter contre le pouvoir politique à qui il était échu de gérer ce système en prétendant imposer à l'ensemble de la société ses conceptions politiques et philosophiques. Dès mars 1949, une lettre pastorale donna le ton de cette opposition : face à la liquidation de la voie nationale au socialisme, l'Eglise ne se contentait plus de dénoncer les attaques dont elle était elle-même victime, mais elle se présentait comme un lieu de

(2) *Notes de prison*, traduit du polonais par Joanna Ritt. Les Editions du Cerf, Paris, 1983.

résistance, un terrain d'« émigration intérieure », à tous ceux qui voulaient résister à l'imposition du modèle soviétique (3).

Dès juillet 1949, l'épiscopat entamait des négociations discrètes avec le gouvernement pour arriver à un *modus vivendi*. Ce qui n'empêcha pas l'Etat de prendre de nouvelles mesures destinées à réduire le pouvoir de l'Eglise. En janvier 1950, le gouvernement décida de soustraire au contrôle de l'épiscopat la puissante organisation sociale Caritas. Puis le 6 mars de nationaliser sans indemnité les terres de l'Eglise. Dans ces deux affaires, le pouvoir manœuvra assez habilement pour s'attirer la sympathie du bas clergé et l'opposer à l'épiscopat. Si ce dernier fut pris par surprise dans l'affaire Caritas, il ne tomba plus dans le panneau dans celle des terres. Le gouvernement avait en effet prévu d'affecter le produit des terres ecclésiastiques à un fonds destiné à financer la construction de nouvelles églises et la sécurité sociale du clergé. Pour éviter une nouvelle fracture dans l'Eglise, les évêques ne protestèrent que très mollement. Bien plus, l'avenir allait démontrer qu'une Eglise plus pauvre ne serait pas nécessairement plus faible : cette mesure permettait à l'Eglise de rompre avec son passé, quand elle se trouvait aux côtés des grands propriétaires terriens de l'ancien régime.

UN PREMIER ACCORD, VITE OUBLIÉ

Un mois plus tard, l'épiscopat et le gouvernement signaient un protocole d'accord qui établissait, pour la première fois depuis 1945, les engagements de chacune des parties. Le gouvernement s'engageait notamment à respecter la liberté religieuse et à autoriser l'enseignement de la religion dans les écoles publiques, à garantir les manifestations publiques du culte et la diffusion de la presse et des éditions catholiques. L'Eglise prenait elle aussi plusieurs engagements de poids : à enseigner aux fidèles le respect des lois et la participation au travail, à condamner les activités clandestines et à ne pas s'opposer à la collectivisation de l'agriculture, à demander au Saint-Siège de reconnaître le caractère polonais des territoires de l'Ouest.

Malgré les concessions importantes que l'Eglise avait consenties, l'accord ne fut jamais appliqué. Le monde était la proie de tensions Est-Ouest toujours plus vives; en Corée, la guerre était devenue chaude; les deux grandes puissances accentuaient encore leur emprise sur leurs blocs respectifs. En Pologne, Wladislaw Gomulka fut arrêté en juillet 1951. Les actes arbitraires contre les citoyens de toutes opinions se multiplièrent. Des prêtres, des évêques furent arrêtés, accusés d'espionnage ou d'autres crimes imaginaires. Isolé, le régime perdait ses derniers appuis dans la classe ouvrière et l'intelligentsia. Le 9 février 1953, un dernier acte consumma la rupture totale avec l'Eglise : le gouvernement adopta un décret qui soumettait l'attribution de toutes les charges ecclésiastiques à l'attitude du candidat envers l'Etat. Cela revenait à placer l'ensemble du clergé sous le contrôle du pouvoir politique.

(3) Cette approche nouvelle ne l'empêchait cependant pas d'afficher sa propre intolérance, dans le domaine de l'enseignement par exemple, quand elle proclamait qu'« à l'école la religion ne devrait pas constituer un élément supplémentaire mais le centre de l'instruction »...

Les évêques répliquèrent le 8 mai par un *non possumus* sans appel. Tout en rappelant qu'ils restaient attachés à l'accord de 1950, ils énumérèrent tous les griefs que l'Eglise avait accumulés contre l'Etat. Mais cette fois encore, l'épiscopat élargit ses revendications aux droits généraux des citoyens à la liberté d'opinion et de pensée. L'Eglise faisait ainsi d'une pierre deux coups : elle renforçait son impact sur la population en posant des revendications pour elle, mais aussi pour chaque citoyen, soulignait ainsi que chacun était victime de la même oppression.

Le 26 septembre, le cardinal Wyszynski était démis de ses fonctions par le Conseil d'Etat et placé en résidence surveillée dans un couvent. Pour trois ans, le chef de l'Eglise était réduit au silence tandis qu'une répression impitoyable s'abattait sur le clergé et les fidèles les plus engagés.

« GARDER LA TÊTE FROIDE »

Il fallut attendre 1956 et le « printemps d'octobre » pour voir le stalinisme polonais emporté par le soulèvement populaire. Gomulka revenait au pouvoir et arrachait *in extremis* l'aval de Khrouchtchev. Le cardinal Wyszynski fut libéré. Sa première intervention, alors que se nouait la tragédie hongroise, fut un appel au calme : « certes, les Polonais savent mourir héroïquement; mais ils doivent aussi savoir travailler héroïquement ». Quelques jours auparavant, l'épiscopat avait fait une déclaration similaire : insistance sur l'ampleur de l'adhésion populaire au catholicisme, mais appel à « garder la tête froide ».

L'Eglise confirmait ainsi son engagement à ne pas remettre en cause les bases du socialisme en Pologne, telles qu'elles étaient imposées par les circonstances et la géopolitique. C'est une ligne de conduite qu'elle n'a jamais abandonnée : à chaque crise que traversa le régime (1956, 1970, 1976, 1980), l'Eglise, forte de sa pérennité, rappela au peuple les limites à ne pas dépasser, refusant de profiter de la faiblesse du pouvoir pour jeter de l'huile sur le feu. Faisant ainsi preuve de sens des responsabilités, l'Eglise n'en était bien entendu que mieux placée pour poser ses revendications, pour elle et la société.

1956 se termina par un nouvel accord entre l'Etat et l'Eglise. Le décret de 1953 était révoqué et l'enseignement religieux à nouveau admis dans les écoles, pour les élèves dont les parents en faisaient la demande. En échange, l'Eglise manifestait sa « complète solidarité » avec les efforts du gouvernement pour assurer le développement du pays. Un mois plus tard, l'épiscopat se payait même le luxe d'appeler les catholiques à remplir leur devoir électoral, c'est-à-dire voter pour la liste du Front national menée par les communistes.

On sait que les espoirs de démocratisation suscités par l'Octobre polonais furent de courte durée. Les ouvertures démocratiques furent vite étouffées par le retour en force de la bureaucratie tandis que Gomulka lui-même perdait progressivement le contact avec la réalité sociale.

Si on n'en revint jamais aux méthodes de la période stalinienne, les années qui suivirent furent émaillées d'incidents qui opposèrent un régime fragile et revenant peu à peu à l'autoritarisme, n'ayant pas aban-

donné ses prétentions totalitaires, et une Eglise confiante en sa force et bien décidée à revendiquer son droit à une action indépendante.

LA PRISE EN CHARGE DE LA REVENDICATION DÉMOCRATIQUE

La fin du règne de Gomulka allait être une nouvelle occasion pour l'Eglise de faire sentir le poids de son magistère moral et en même temps de franchir un pas qualitatif supplémentaire dans ses rapports avec la société et avec l'Etat.

L'Eglise réagit assez tardivement à la campagne antisémite lancée à la fin de 1967, peut-être parce qu'elle pensait qu'il s'agissait avant tout d'un règlement de comptes entre communistes. Elle intervint en revanche clairement après que les manifestations étudiantes de février 1968 eurent été réprimées brutalement par les forces de sécurité. Alors que le mouvement étudiant n'était nullement guidé par des considérations religieuses (ses dirigeants appartenaient même à la gauche démocratique mais athée), les évêques intervenaient pour la première fois publiquement dans un conflit où l'Eglise n'était pas impliquée directement. Condamnant la violence et le mensonge, l'épiscopat soulevait le problème de la liberté d'opinion, du droit à l'information loyale, de la liberté de la presse.

L'épiscopat adopta une attitude comparable à la suite de la répression sanglante des grèves de la Baltique, en décembre 1970. Dans son sermon de Noël, le cardinal Wyszynski se rangeait aux côtés des travailleurs et avançait une série de revendications, pour l'Eglise elle-même mais aussi pour toute la société, se présentant ainsi comme l'interprète des aspirations populaires.

Le primat demandait au gouvernement de reconnaître le droit de l'Eglise à la liberté religieuse et le libre accès des familles à la culture et à l'éducation chrétiennes, mais il affirmait en même temps le droit des Polonais à de meilleures conditions de vie et de travail, à de plus justes salaires. Pour tous, il réclamait une plus grande liberté d'expression, de culture, d'information. En même temps, le cardinal appelait à la fin des manifestations et à la reprise du travail, tout en annonçant son soutien à tous ceux qui seraient victimes de la répression.

En agissant de la sorte, l'Eglise n'entendait pas se substituer au mouvement ouvrier ou démocratique. Mais elle donnait aux Polonais engagés dans la lutte pour le renouveau et la démocratisation de la société l'assurance qu'ils trouveraient assistance et protection du côté de l'institution ecclésiastique, décidée désormais à faire de la revendication démocratique une donnée essentielle de ses rapports avec le gouvernement.

Or ce dernier a lui-même contribué à encore accroître le poids de l'Eglise dans la société. Pour mener à bien son objectif de construction d'une « seconde Pologne », la nouvelle équipe dirigeante d'Edward Gierk avait besoin d'une atmosphère de calme et de travail aussi bien dans les villes qu'à la campagne. Pour y arriver, le régime ne ménagea pas ses appels du pied à l'Eglise, reconnaissant par là-même le poids moral dont l'épiscopat jouissait dans toute la société.

LE DIALOGUE AVEC LA GAUCHE LAÏQUE

Pendant les années septante, tout a concourru à accroître l'influence de l'Eglise, aussi bien les sollicitations du gouvernement que les difficultés et les crises du système. Il faut y ajouter une triple convergence, inédite dans la Pologne populaire et qui allait s'affirmer avec de plus en plus de netteté après les révoltes ouvrières de 1976. Non seulement le mouvement ouvrier renaissant trouvait appui et inspiration dans l'attitude de l'Eglise, mais on assistait à l'ouverture d'un dialogue avec l'intelligentsia laïque, soucieuse de démocratisation mais le plus souvent étrangère au monde catholique.

C'était à coup sûr une nouveauté importante. Cette intelligentsia était l'héritière d'une tradition farouchement anticléricale. En 1956 par exemple, ceux qu'on appelait les révisionnistes de gauche, réunis autour de l'hebdomadaire *Po Prostu* et qui avaient été un des ferments de la démocratisation, n'avaient pas hésité à attaquer ouvertement Gomulka pour les concessions qu'il avait accordées à l'Eglise. Pendant des années encore, l'Eglise et la gauche laïque allaient, dans le meilleur des cas, s'ignorer superbement. Il aura fallu le tournant des années septante pour que le rapprochement ait lieu. Pourquoi ? Sans doute parce que l'exigence de démocratisation s'imposait avec de plus en plus de force. En assumant la revendication démocratique, en prenant en compte l'ensemble des droits de l'homme et plus seulement les droits de l'Eglise, l'épiscopat pouvait se faire reconnaître par les non-chrétiens comme un acteur indispensable du changement. L'évolution était notable pour l'Eglise polonaise elle-même, car cela impliquait qu'elle reconnaisse à son tour la valeur du pluralisme dans la société.

Du côté de la gauche laïque, qui regroupait des intellectuels de diverses origines, y compris d'anciens membres du parti comme Jacek Kuron, l'évolution fut aussi caractéristique. Adam Michnik, un autre fondateur du KOR, est sans doute l'un de ceux qui a le mieux expliqué cette prise de conscience (4). Pourquoi la gauche laïque est-elle arrivée à la conclusion que la liberté religieuse méritait elle aussi d'être défendue ? *« Nous nous sommes habitués à penser que la religiosité et l'Eglise étaient synonymes de la réaction la plus obtuse, écrit Michnik. Dans cette perspective, nous traitions l'accroissement de l'indifférence religieuse comme un allié naturel du progrès intellectuel et moral. Je considère une telle opinion — et pourtant je la professais moi-même — comme erronée. Quoique l'Eglise elle-même par son comportement, justifiait souvent de telles opinions, en s'appuyant sur "une somme de catholicisme traditionnel, obtus et fanatique, de caractère fondamentalement paysan", la confrontation du christianisme avec l'hitlérisme et le stalinisme nous oblige à réviser ce stéréotype. Il semble notamment que, du point de vue des valeurs humanistes prônées par la gauche laïque, le progrès de l'indifférence religieuse soit un phénomène neutre par excellence. Il peut développer des attitudes humanistes et tolérantes, mais aussi bien déclencher des attitudes totalitaires. (...) Seules des formes bien définies de la religiosité ont une valeur négative : celles qui mènent au fanatisme et à l'intolérance, semblables par là à l'intolérance fanatique des athées de service. (...) Il est une évidence dont les*

(4) Adam Michnik : L'Eglise et la Gauche; le dialogue polonais. Le Seuil, Paris, 1979.

hommes de la gauche laïque doivent prendre conscience : même si la foi ne conduit pas toujours vers le bien, la persécution de la foi conduit toujours vers le mal. Si l'on détruit la religion par la force, on va certainement se servir de cette même force pour la destruction de tous ceux qui pensent différemment. La liberté religieuse est le signe le plus visible du fonctionnement réel des droits civiques. L'attentat du pouvoir contre cette liberté est toujours symptôme de la totalitarisation de la vie intellectuelle. »

LES VERTUS DU PLURALISME

Tout cela a-t-il quelque chose à voir avec la naissance de Solidarité ? Justement oui. Car le syndicat indépendant ne fut pas une création de l'Eglise. Il est né à ses côtés, mais il fut aussi le fruit de l'action de cette gauche laïque qui, à travers le KOR entre autres, fit beaucoup pour la diffusion des idéaux démocratiques, idéaux qui occupèrent une place de premier plan dans le programme revendicatif de la classe ouvrière polonaise. En ce sens, même si beaucoup de ses dirigeants étaient des catholiques convaincus, Solidarité était un mouvement laïc, exerçant une action autonome et différente de celle de l'Eglise.

L'existence de Solidarité a permis de mieux cerner les limites de la puissance — parfois mythique — de l'Eglise polonaise. C'est le mouvement ouvrier lui-même qui a été le moteur du changement. L'Eglise à elle seule ne pouvait pas l'être parce que tel n'était pas son rôle.

L'état de siège et ses suites le montrent, *a contrario*, aujourd'hui encore. Même si en supprimant Solidarité le général Jaruzelski a rendu à l'Eglise un rôle déterminant, faisant à nouveau d'elle le premier recours du citoyen, la situation reste profondément bloquée parce que la hiérarchie catholique ne peut pas remplacer Solidarité. L'Eglise peut entretenir l'espoir, principal antidote de la normalisation, et en même temps rappeler au sens des réalités, mais elle n'a pas le pouvoir de négocier avec le régime le visage futur de la société.

C'est ce que soulignait Mgr Glemp en novembre 1982 dans l'hebdomadaire catholique *La Vie* : « Dans le syndicat Solidarité se sont concentrées toutes les forces représentatives du pays. Le dialogue n'est plus possible, dès lors qu'il manque un partenaire. Et l'Eglise ne peut pas remplacer ce partenaire. Elle n'est pas un représentant du peuple. Elle peut être éventuellement un élément modérateur, un intermédiaire, mais elle n'est pas une institution politique. Il faut le souligner. Nous ne dépendons ni d'un côté, ni de l'autre. L'Eglise a sa propre mission, nous avons notre propre cheminement et nous ne voulons pas intervenir dans la société à la place du peuple ».

Une déclaration de ce genre montre le chemin parcouru par l'Eglise polonaise depuis trente-cinq ans. Elle ne prétend plus monopoliser l'opposition au régime. Mais en reconnaissant l'existence d'un troisième partenaire dans le pays, cela ne veut pas dire qu'elle renonce à proposer à la société son projet social et moral.

On a retrouvé grosso modo cette approche des réalités polonaises dans les homélies prononcées en juin par Jean-Paul II, même si le pape a paru plus offensif que le primat.

Pour l'essentiel, qu'a-t-il dit aux Polonais ? Il a réaffirmé ce que son

auditoire attendait, à savoir le droit pour tous les Polonais de voir rétablis leurs droits de citoyens et de travailleurs. Mais cette revendication élémentaire ne suffit pas, car tout le monde a conscience qu'elle a peu de chances d'être satisfaite dans l'immédiat. Pour l'essentiel, le pape a appelé les Polonais à refuser la résignation, le repli sur soi qu'encourage la normalisation telle qu'elle est conçue à l'Est, tout en insistant sur la nécessité d'écarter la violence et de rechercher, malgré tout, le dialogue.

Ces idées restent d'actualité : il ne me semble pas en effet que la visite de Jean-Paul II a entraîné des modifications fondamentales de la situation politique et sociale polonaise. Sans doute peut-on considérer que la levée de l'état de siège et l'amnistie partielle décrétées en juillet sont, pour une part, des retombées de ce voyage. Mais la portée positive de ces mesures a malheureusement été limitée par le renforcement concomitant de l'arsenal législatif répressif à la disposition du régime.

La commémoration du troisième anniversaire des accords de Gdansk a d'ailleurs confirmé que le divorce persiste entre la société et le pouvoir et que ce dernier n'hésite pas à recourir à des mesures d'exception (la mise sous haute surveillance de la région de Gdansk par exemple) dès qu'apparaît la menace d'actions échappant à son contrôle.

Le primat lui-même, qu'on disait pourtant enclin au compromis avec le régime, en a pris acte le 4 septembre dernier : Mgr Glemp a sévèrement critiqué le pouvoir et pris la défense de Solidarité, en insistant sur la nécessité du « dialogue du pouvoir avec la totalité du peuple polonais, et non seulement avec des groupes désignés, ou rencontrés par hasard ». « La protestation (ouvrière) du mois d'août 1980 était juste, personne ne peut le nier, elle a eu lieu dans toutes les villes de Pologne car le mal avait ses racines partout. Les revendications du renouveau sont nées de cette protestation », a encore dit le primat, qui a ajouté : « trois ans après août 80, on n'entend plus que les voix du vainqueur. Le partenaire d'il y a trois ans, vaincu, ne mérite plus que des condamnations, ne peut rien dire pour sa défense, ou s'il le fait, est ridiculisé ».

Nous revoici donc en plein dans l'actualité. Mais le survol de l'histoire de la Pologne populaire nous a permis de constater que si, à l'origine, on avait affaire à deux forces qui s'affrontaient en prétendant parler chacune au nom de toute la société, on a vu l'une d'elles, l'Eglise, être amenée à reconnaître petit à petit les vertus du pluralisme. Paradoxalement, c'est la force qui a toujours joui de la légitimité populaire la plus limitée qui persiste encore aujourd'hui à refuser la nécessité de cette reconnaissance.

A LA VUB

(Vrije universiteit Brussel - Université libre flamande de Bruxelles)

les 24, 25 et 26 novembre 1983

Colloque international: L'actualité de Karl Marx

- Six commissions** — Marxisme et théorie de la personnalité
— Conceptualisations marxistes de la crise économique actuelle
— L'évolution de la conception marxiste de l'Etat
— Droit et justice
— Politique et morale
— Formes et phases d'implantation du marxisme dans le mouvement ouvrier de divers pays d'Europe

- Quatre débats** — Marxisme et écologie
— L'encyclique « Laborem exercens » et le marxisme
— Marx et le pacifisme contemporain

Informations et inscriptions au Secrétariat Marx-Colloquium

Office 3C 231, Building C
Pleinlaan, 2
1050 Brussel
Tel. : 02/641.25.22

EN DIAGONALE

PIERO SRAFFA

Piero Sraffa vient de mourir, à l'âge de 85 ans, à Cambridge où il s'était installé après avoir quitté l'Italie mussolinienne en 1927. Comme sa disparition est passée inaperçue en Belgique, il peut être intéressant de rappeler la carrière de cet économiste — un des plus grands du siècle — dont l'amitié pour Gramsci permit par ailleurs de sauver les « Cahiers de prison ».

Piero Sraffa était né en 1898 à Turin et c'est à l'université de cette ville qu'il se noua d'amitié avec Gramsci, de sept ans son aîné, qui avait obtenu une bourse à la faculté des lettres.

Après avoir achevé ses études, Sraffa passa quelques mois en Angleterre où il fit connaissance de Keynes. Rentré en Italie, il fut nommé à l'université de Cagliari. Un article fort critique sur l'économie mussolinienne, que Keynes lui avait demandé d'écrire pour une revue anglaise, ayant irrité le Duce, il quitta l'Italie pour éviter des représailles. Keynes l'aïda à trouver un emploi à Cambridge où il enseigna jusqu'à sa retraite : au King's College d'abord, au Trinity College ensuite. Et c'est également grâce à Keynes que la Royal Economic Society lui confia la publication des œuvres complètes de Ricardo, tâche considérable à laquelle Sraffa consacra une part importante de sa vie : les *Works and Correspondence of David Ricardo*, publiés de 1951 à 1955, comptent dix volumes.

Malgré les rapports qu'il entretint avec Keynes, Sraffa ne fut jamais « keynésien ». C'est en 1960 qu'il publia *Production de marchandises par des marchandises*, un ouvrage qui, aujourd'hui encore, ne cesse de susciter controverses et polémiques entre spécialistes.

Sraffa y aborde un des points les plus délicats de la théorie économique : l'articulation valeur-prix. C'est un thème qui a provoqué des discussions infinies, y compris entre marxistes. Car si Marx a clairement défini les principes régissant cette articulation, il lui est arrivé de la poser autrement dans certains passages du « Capital », ce qui entraîna par la suite des interprétations par trop schématiques qui résistaient mal aux critiques des « marginalistes ».

Le livre résolument « théorique » de Sraffa critique précisément la théorie marginaliste. Mais il le fait en reprenant le problème là où l'avait laissé Marx et en montrant qu'un étalon général permettant de mesurer directement la valeur d'échange des marchandises peut être construit sans recourir à la théorie de la valeur-travail. Tout cela se situe à un niveau d'abstraction qui a permis des interprétations souvent contradictoires qui laissèrent Sraffa superbement indifférent car il ne daigna jamais intervenir dans les controverses qu'il avait provoquées.

N'en déduisons pas que Piero Sraffa fut un pur théoricien qui ne s'intéressait guère aux problèmes de ce bas monde. Dans sa jeunesse, il collabora à l'« *Ordine nuovo* », la revue que Gramsci lança en 1919 à Turin. Et c'est dans la « nouvelle série » de cette « revue politique et de culture ouvrière » qu'en avril 1924, Gramsci publia, accompagnée de sa « réponse à l'ami S. », une lettre dans laquelle Sraffa exposait les raisons de son désaccord avec la politique du PC italien, lettre qui témoigne de la lucidité du jeune professeur.

Car en avril 1924, après la « marche sur Rome » des chemises noires et l'accession de Mussolini au pouvoir, les communistes italiens persistaient à considérer que le pays se trouvait à la veille d'une révolution prolétarienne dirigée par le PCI et qu'il était dès lors erroné de s'allier à l'« opposition constitutionnelle » qui s'accommodait d'une démocratie bourgeoise. Or Sraffa soutenait dans sa lettre qu'il fallait à tout prix que le PCI sorte de son « splendide isolement » et qu'au lieu de tourner en dérision les « libertés bourgeoises », il devait s'efforcer de rassembler toutes les forces antifascistes. Ce que Gramsci comprit seulement plus tard.

Ce désaccord n'entama jamais l'amitié des deux hommes. Dès l'arrestation de Gramsci, en novembre 1926, Sraffa lui envoya des livres à l'île d'Ustica où il avait d'abord été interné. Il lui rendit ensuite visite à la prison de Milan et, pendant les dix années que Gramsci allait encore vivre, Sraffa se maintint en contact étroit avec lui. Il lui rendit à plusieurs reprises visite en prison, entretenait avec lui une correspondance suivie, l'encouragea à poursuivre son œuvre et à rédiger ses « Cahiers », l'aida à le faire en lui ouvrant un compte courant illimité chez un libraire important pour qu'il puisse se procurer les livres qu'il était autorisé à commander. Comme l'a dit Eric Hobsbawm, « Sraffa a rendu possible à Gramsci de lire et de penser en prison ». Et c'est lui aussi qui, après la mort de Gramsci, sauva et transmit au PCI les « Quaderni del carcere ».

Tout cela méritait, me semble-t-il, d'être rappelé.

P.J.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Personne ne pouvait imaginer que le débat sur les technologies nouvelles, organisé par les CM à la fête de la presse communiste le 17 septembre allait apporter des réponses aux graves questions soulevées par le « meneur de jeu », *Marc Rayet*. Mais il nous paraît important que ces questions soient posées et reposées, et suscitent la réflexion de divers milieux.

Technologies nouvelles, idéologie de crise ou promesse de renouveau social ? était la question majeure qui chapeautait les autres. Les nouvelles technologies sont-elles circonscrites aux développements de la micro-électronique ? Les découvertes récentes en biologie moléculaire, en génétique n'auront-elles pas des conséquences qui pourraient dépasser la révolution informatique ? Quels effets les technologies nouvelles pourront-elles avoir sur notre emploi, souci prioritaire, mais aussi sur notre vie privée ? Les N.T., pour puissantes qu'elles soient, justifient-elles une confiance totale ou une répulsion farouche ? Et que penser des attitudes adoptées en Wallonie par Melchior Wathelet, en Flandre par Gaston Geens, qui semblent oublier l'un et l'autre que la Belgique accuse un retard terrible dans la compétition internationale en matière de technologies nouvelles ? L'essor technologique sera-t-il favorable aux PME, ou sonnera-t-il au contraire leur glas ?

A ces questions posées par Marc Rayet, *Roger Van Geen*, professeur à la VUB et *Georges Grinberg*, de l'Interrégionale wallonne de la FGTB allaient encore en ajouter d'autres, tout en ébauchant des orientations de recherche.

Pour Van Geen, il est essentiel de distinguer ce qui est semblable et ce qui est dissemblable dans les progrès technologiques du XIX^e et du XX^e siècles. S'il s'agissait il y a cent ans de substituer la machine à la force physique, aujourd'hui l'objectif est de se servir de la « capacité d'organisation » de la micro-électronique.

Cependant dans les deux cas, le problème-clé est de savoir si la plus-value ainsi accrue ne servira que le capital et son pouvoir. Convaincu qu'il importe de poursuivre l'effort de recherche scientifique et de le poursuivre avec des moyens accrus, Roger Van Geen estime qu'il est du devoir du mouvement socialiste de définir clairement ses options face au développement de la science.

Georges Grinberg lia d'emblée vieillissement des structures industrielles wallonnes et politique scientifique. Mais au-delà de cet aspect vécu dans l'actualité quotidienne, il a souligné le caractère évolutif de l'introduction des nouvelles technologies, qu'il faut appréhender comme un processus. Processus qui transforme la production mais aussi la classe ouvrière. Processus qui pose la question d'une cohérence nouvelle entre production et consommation de masse. Processus dont le développement se heurte aux goulets d'étranglement d'un système en crise, d'une « machine cassée ». Et de souligner combien il importe que le mouvement ouvrier cerne mieux les enjeux de la crise, dont on ne pourra sortir qu'en changeant des rapports de force politiques.

Cette préoccupation affleurerait dans une série de questions ou d'observations venues du public : peut-on établir une balance entre emplois perdus et emplois créés par les N.T. ? — peut-on concevoir une politique d'aide aux pays sous-développés qui serait en même temps une politique d'essor des N.T. et de dépassement de la crise ? ne faut-il pas davantage prendre en compte les objectifs purement militaires de la recherche scientifique ? à quel prix les N.T. peuvent-elles promouvoir une meilleure insertion des femmes dans la vie économique ? etc., etc.

Les CM reprendront ce dossier, à l'abri des fanfares et des percussions de la fête du « Drapeau rouge », et avec le concours de tous ceux qui se sentent concernés par ce problème véritablement gigantesque.

R.L.

GUERRES ET PROPAGANDE

Cent-cinquante affiches, un millier de diapositives, des extraits de films, un montage sonore ont été rassemblés par *André Miroir* et *Charles Piqué*, aidés par toutes une équipe de chercheurs, pour présenter l'exposition « *Guerres et propagande ou comment armer les esprits* » organisée au Studio du Crédit Communal du Passage 44 (*).

L'usage de la propagande a fait irruption dans la vie quotidienne lorsque la civilisation européenne est entrée dans l'ère des masses. Si la Révolution française et l'avènement du peuple souverain firent ressortir la nécessité d'une action permanente et coordonnée sur les esprits, il fallut pourtant attendre la guerre de 1914-18 et la révolution d'Octobre pour assister au développement d'une propagande de guerre utilisant les techniques de diffusion collective. Transformation qui s'accompagna d'un phénomène nouveau : l'usage massif de l'*affiche*, qui avait seulement été utilisée jusque là pour la publicité commerciale et la propagande politique. Par la suite, les nouvelles techniques de diffusion collective — radio, cinéma, télévision — élargirent son rayonnement.

(*) Cette exposition est ouverte de 11.30 h à 18.30 h jusqu'au 30 octobre au Passage 44, bd Botanique, Bruxelles. Un catalogue abondamment illustré de 224 pages regroupant des articles consacrés au thème y est en vente au prix de 350 F.

Les documents exposés s'échelonnent donc de la guerre 1914-18 jusqu'aux luttes de libération les plus récentes avec affiches de Palestine, d'Erythrée, du Polisario. Ils dressent un inventaire édifiant des moyens utilisés pour impressionner les foules et les individus et en démontent les mécanismes. Ils montrent que la propagande de guerre ne se fixe pas seulement pour but de susciter une exaltation collective et de renforcer la confiance dans la justesse de sa cause mais qu'elle vise aussi à discréditer l'adversaire et à exagérer la menace qu'il présente. Les moyens utilisés se ressemblent furieusement : en 1914-18, les Alliés et les Allemands développent les mêmes thèmes pour justifier leur combat et les affichistes recourent par la suite à des arguments identiques pour exalter les libertés démocratiques ou les régimes autoritaires, pour appeler à la défense de la patrie socialiste ou à la croisade contre le bolchévisme.

La propagande consisterait-elle donc dans tous les régimes à manipuler les esprits en utilisant les recettes éprouvées du marketing ? Les visiteurs de l'exposition pourraient être tentés de le croire mais ce n'est peut-être pas si simple. Dans le livre de référence édité à l'occasion de cette exposition, *André Miroir* formule à ce propos des remarques qui méritent la réflexion. Constatant que la propagande a connu un essor considérable avec la révolution d'Octobre d'abord, l'avènement du III^e Reich ensuite, il rappelle que si les moyens utilisés se ressemblent, le but poursuivi est radicalement différent. « *A la conception léniniste de la propagande, fondée sur la transformation du monde, Goebbels opposera le terrorisme intellectuel comme système de gouvernement. Il y a donc un monde de différence entre les deux approches. L'une est la traduction de la tactique, mais les objectifs qu'elle s'assigne ne sont pas moins effectivement poursuivis. Quand Lenine lance "Terre et Paix", écrit Jean-Marie Domenach, il s'agit réellement de partager la terre et de signer la paix, mais lorsque Goebbels, après avoir prêché un racisme antichrétien, prétend que le peuple allemand fait la guerre pour la défense de la civilisation chrétienne, cette affirmation n'a pour lui aucune réalité concrète. Elle n'est qu'une formule opportune destinée à mobiliser les masses* ».

Notons enfin qu'un nouveau style de propagande, plus subtil, s'est développé ces dernières années. *André Miroir* et *Charles Piqué* le soulignent avec raison dans leur conclusion : « *Les Occidentaux, en particulier, ont abandonné le "viol des foules" pour des techniques de persuasion plus douces, mais plus insidieuses, empruntées à la publicité commerciale. On fait appel au raisonnement, aux faits, on s'entoure de statistiques, de diagrammes ou de photographies et l'on affecte de parler "vrai". Mais on oublie, si l'on n'y prend garde, que le but ultime de la propagande demeure inchangé et que l'objectivité dont on se prévaut n'est bien souvent qu'un leurre* ».

P.J.

A LIVRES OUVERTS

Hubert Cambier et Philippe Fraschina POUR UNE PRATIQUE MARXISTE DE LA PHILOSOPHIE

La Fondation Jacquemotte vient de publier avec les Editions Contradictions une étude d'Hubert Cambier et Philippe Fraschina intitulée « Pour une pratique marxiste de la philosophie ». Les auteurs nous y proposent, à partir des travaux de Louis Althusser, une réflexion sur l'idéologie, la science et la philosophie.

Leur étude a été établie avec l'objectif d'aider les militants du mouvement ouvrier à approfondir quelques concepts propres à l'analyse marxiste. Ils se livrent de ce fait à un exercice toujours périlleux : allier la vulgarisation à la rigueur.

L'œuvre de Karl Marx est assurément assez riche pour être constamment reprise et interrogée; l'évolution de la société nous oblige à la prolonger et à la développer sans cesse.

Nombre de lecteurs se poseront cependant cette question : pourquoi l'aborder sous l'angle de la philosophie ?

Ce n'est pas que cette dernière soit difficile ou ennuyeuse (selon l'affirmation des auteurs), mais on peut douter du rôle qu'elle joue aujourd'hui, même si elle conserve un certain prestige parmi les intellectuels.

Ces lignes qui suivent ne sont que quelques réflexions sur le sujet, qui nous ont été suggérées par la lecture de l'ouvrage. Nous y aborderons successivement la relation de K. Marx à la philosophie de son temps, le rôle de la philosophie dans la lutte idéologique, le reliquat de la philosophie dans le marxisme.

UN PHILOSOPHE CONTRE L'À PHILOSOPHIE

Il est connu que la genèse du marxisme — et singulièrement de la pensée de Marx — a partie liée avec la philosophie. Cambier et Fraschina y font, trop brièvement peut-être, allusion. Le contexte historique de cette genèse mérite d'être rappelé afin de marquer clairement en quoi il se distingue de la situation présente.

La formation intellectuelle de Marx est celle d'un philosophe, dans cette Allemagne où la conscience critique de la bourgeoisie la plus radicale prend très précisément la forme de la philosophie. Dans ce pays, dont l'industrialisation retarde par rapport à celle de la Grande-Bretagne, où les institutions politiques n'ont pas subi l'ébranlement produit en France par la Révolution de 1789, les conceptions bourgeoises culminent dans la contestation théorique portée par le projet philosophique.

Plusieurs années de polémique serrée seront le prix payé par le jeune Marx pour tracer les limites infranchissables de la philosophie, fût-elle matérialiste, et pour jeter les fondements d'une autre conception de la théorie, indissociablement liée à l'action révolutionnaire de transformation sociale.

A la philosophie qui dissout la réalité dans les abstractions, il substitue peu à peu une autre problématique : partir des conditions matérielles de la production pour comprendre la philosophie, et non de celle-ci pour comprendre le monde.

Trois œuvres capitales jalonnent cette maturation : « *La Sainte Famille* », parue en 1845, « *Misère de la philosophie* » en 1847, et entre elles, « *L'idéologie allemande* » dont le projet de parution avorta, et qui ne fut livrée au public qu'en 1932 (1).

A travers elles, s'opère la transforma-

tion graduelle de concepts hérités de la philosophie (la réalisation de l'essence humaine, l'aliénation, etc.) en concepts qui permettront d'aborder l'histoire, c.-à-d. le lieu où les hommes produisent concrètement et leurs moyens d'existence et leurs pensées.

Avec elles, apparaît le renversement radical de l'approche marxiste : changer la matérialité des choses et non leur représentation idéale. La rupture est inscrite dans « *L'idéologie allemande* » en même temps que s'y trouve esquissé le programme des recherches ultérieures de son auteur.

« C'est là où cesse la spéculation, c'est dans la vie réelle que commence donc la science réelle, positive, l'exposé de l'activité pratique, du processus de développement pratique des hommes. Les phrases creuses sur la conscience cessent, un savoir réel doit les remplacer. Dès lors qu'est exposée la réalité, la philosophie cesse d'avoir un milieu où elle existe de façon autonome. A sa place, on pourra tout au plus mettre une synthèse des résultats les plus généraux qu'il est possible d'abstraire de l'étude du développement historique des hommes » (2).

On comprend dès lors qu'à dater de 1847, l'essentiel de l'activité de Marx se partagera entre l'analyse du mode de production capitaliste, fondement économique de l'histoire contemporaine, et la lutte politique.

Faire disparaître l'exploitation n'apparaît possible aux yeux de Marx que par la conjugaison de l'action du prolétariat et de l'étude scientifique des conditions de production. La volonté de mener une action consciente suppose en effet la connaissance des obstacles réels qui s'y opposent.

La classe sociale qui, pour la première fois dans l'histoire, n'est pas en lutte pour en dominer d'autres, doit s'appuyer sur la science et développer la conscience politique.

Si le marxisme se veut conjonction de la science historique et de l'action

politique il doit sortir de la philosophie.

Il nous paraît vain de chercher quelle attitude encore une expression philosophique en ce qu'elle parie sur la réussite d'une action consciente et concertée des hommes, action dont l'issue n'est inscrite dans aucun déterminisme historique.

Si la pensée optimiste de Marx a vu se dessiner dans le développement du capitalisme les conditions de son dépassement — la régression sociale reste cependant la conséquence possible de ses contradictions. La guerre, la famine, les formes les plus barbares de lutte pour la survie subsistent et sont susceptibles d'extension. Il n'y a qu'à songer aux ferments de dislocation sociale que contient, même chez nous, la croissance du chômage.

LA PHILOSOPHIE DANS LA LUTTE IDEOLOGIQUE

Après avoir montré les efforts de la pensée marxiste pour se constituer en sortant de la réflexion spéculative, reposons-nous la question de l'intérêt actuel d'un ouvrage marxiste consacré à la philosophie.

Marx faisait remarquer que l'idée du communisme peut être opposée à l'idée du capitalisme mais est bien insuffisante pour faire disparaître ce dernier.

De la même façon, il n'est pas au pouvoir du marxisme d'éliminer la philosophie. Au contraire, toute la critique marxiste des idéologies lie leur persistance à la reproduction des conditions sociales dont elles sont les formes particulières de conscience. Contestées, combattues, dépassées, les formes de la conscience, les représentations qui se sont développées au cours de l'histoire se survivent dans une société qui, bien que « normalisée » par le capitalisme, présente d'importants clivages culturels.

La coexistence parfois surprenante de pratiques magiques, religieuses,

philosophiques, scientifiques en témoignent. La division du travail, l'existence d'un corps de spécialistes, un enseignement spécifique, perpétuent la démarche philosophique. Pour ces spécialistes, habitués à se mouvoir dans un champ culturel présentant une certaine autonomie, l'appréhension du monde reste essentiellement théorique.

Ainsi, non seulement demeure la nécessité de lutter pour briser cette autonomie factice mais aussi de prendre position face à l'évolution de la pensée philosophique.

C'est ici qu'apparaît tout l'intérêt que portent H. Cambier et Ph. Fraschina aux travaux de Louis Althusser. Ce philosophe communiste français est de ceux qui ont attentivement relu Marx, légitime retour aux sources après une période pendant laquelle les directions des partis s'estimaient seules détentrices et interprètes du dogme. On regrettera cependant que les circonstances dans lesquelles prennent place les interventions d'Althusser soient aussi brièvement esquissées.

Ce qu'Althusser entend démontrer c'est la nécessité pour les marxistes de continuer à philosopher, c'est-à-dire de se placer sur le terrain du débat philosophique.

Pour lui, la présence marxiste en philosophie a pour enjeu la poursuite de la connaissance et de l'action.

« C'est la philosophie matérialiste qui trace cette ligne de démarcation pour préserver la pratique scientifique des assauts de la philosophie idéaliste, le scientifique des assauts de l'idéologie » (3).

L. Althusser a relu et commenté Marx, « *Le Capital* », mais aussi les dernières œuvres philosophiques où se trouve une interprétation nouvelle du concept d'idéologie dans son opposition à celui de science.

Il a montré, fort à propos, que toute idéologie est produite et reproduite par des « appareils », institutions plus ou moins spécialisées dans cette fonction.

Il s'est attaché à démontrer que l'étude de l'histoire avait franchi, avec Marx, une étape importante, l'arrachant à l'idéologie pour lui tracer la voie d'une interprétation scientifique. Selon son expression, l'histoire serait ce nouveau continent, ouvert par Marx à la science.

C'est cette science de l'histoire, en gestation (le matérialisme historique) que la philosophie marxiste doit aider à s'affermir.

Il faut évidemment reconnaître que les problèmes de la connaissance ne préoccupent pas que les marxistes. Aussi est-il regrettable que Cambier et Fraschina abordent aussi superficiellement les autres courants de pensée contemporains ou n'y fassent que des allusions méprisantes.

A les entendre, les philosophes bourgeois ne seraient que des penseurs éhémérés ou de sinistres mercenaires (notions assez contradictoires, soit dit en passant). Aucun didactisme, aucun souci polémique n'autorisent d'affirmer que la classe bourgeoise « fait travailler pour elle la philosophie », que la philosophie idéaliste se fait « la servante de la religion », que les idéologies bourgeoises « servent à justifier une société posée comme intangible ».

QUE RESTE-T-IL DE LA PHILOSOPHIE DANS LE MARXISME ?

Après avoir rappelé la méfiance de la pensée marxiste à l'égard de ce qui s'est historiquement constitué comme le champ philosophique, oserait-on s'affirmer convaincu par le livre de Cambier et Fraschina de l'existence d'une philosophie marxiste, vivante et agissante ?

Les auteurs nous présentent d'abord l'impossible « ménage à trois » de l'idéologie, de la science et de la philosophie. Cette formulation, qui repose sur une démarcation purement arbitraire entre l'idéologie « spontanée » et la philosophie « théorique », enlève à

cette dernière son caractère de forme idéologique particulière, historique et périssable. Ce clivage empêche de penser les relations dialectiques des innombrables formes de l'idéologie et leur dépassement.

Si chaque science est obligée de développer un corpus théorique pour approcher de la connaissance de son objet, reste-t-il de l'ensemble de ces théories une forme généralisable, et qui plus est, cette forme est-elle propre au marxisme ?

La réponse classique à cette question nous renvoie inmanquablement à la dialectique.

La dialectique serait le mouvement de la pensée (ou la pensée en mouvement) qui rendrait le mieux compte du mouvement objectif. On sait que l'universalité de la dialectique a été et reste très controversée et que sa généralisation aux sciences de la nature fait problème.

Elle demeure cependant, depuis K. Marx, un moyen privilégié d'analyser la complexité sociale dans ses contradictions.

Sans en sous-estimer l'acquis, il apparaît difficile aujourd'hui de surmonter la stagnation de sa formulation théorique, qui s'enlise souvent dans la scolastique.

Le bilan dressé par J.P. De Waele dans les numéros 114 à 116 des Cahiers Marxistes fait état de ce piétinement et suggère qu'un rapprochement avec la logique formelle assurerait à la dialectique une base plus ferme. On peut se demander si l'accumulation de démonstrations théoriques de la nécessité de « pratiquer » la philosophie ne caractérise pas simplement la carence de « l'analyse concrète des situations concrètes ».

La philosophie, à tout prendre, est-elle autre chose que l'abstraction de l'abstraction, en quelque sorte l'abstraction au second degré ?

Aussi, aurions-nous souhaité que le livre de Cambier et Fraschina apporte

d'avantage d'exemples de la validité de la démarche dialectique. Il nous semble qu'il eût ainsi mieux atteint son objectif d'éclairer par priorité travailleurs et militants du mouvement ouvrier.

Jacques ARON.

(1) Dans un livre magistral « Le statut marxiste de la philosophie », G. Labica s'est attaché à retracer scrupuleusement la chronologie des apports de Marx. On peut s'étonner que cet ouvrage, paru à Bruxelles, aux Editions Complexe en 1976, ne figure pas dans la bibliographie, d'ailleurs fort sommaire, de Cambier et Fraschina.

(2) K. Marx, F. Engels, L'idéologie allemande, Editions sociales, 1974.

(3) L. Althusser. Lénine et la philosophie 1968, Maspero 1972.

FERNAND DEMANY par Désiré Denuit

Un livre tout entier voué à la longue amitié qui unit Désiré Denuit à Fernand Demany. L'un et l'autre avaient débuté dans le journalisme dans les années '20 à Anvers qui comptait alors plusieurs quotidiens francophones, le premier à « La Métropole », le second à « L'Echo du soir », puis au « Matin ». Mais c'est surtout après que Demany fut arrivé, en 1931, au « Soir », dont Denuit devint par la suite le rédacteur en chef que les deux hommes apprirent à s'apprécier.

« Mousquetaire de la Résistance ! ». C'est ainsi que Denuit dénomme son ami et l'épithète lui convient à merveille. Comme d'Artagnan et ses compagnons, Demany combinait le goût du panache et une désinvolture sympathique avec un sens aigu de l'efficacité.

Avant de passer à cette période, la plus exaltante de sa vie, Denuit nous présente toutefois son ami, rappelant comment celui-ci, né à Liège et devenu orphelin à l'âge de deux ans, passa son enfance et sa jeunesse à Anvers avant de s'installer à Bruxelles où il s'imposa vite comme un des journalistes les plus brillants de sa génération. Et, de plus, un homme aux idées larges et généreux.

ses qui jouissait de l'estime et de la sympathie de tous les milieux intellectuels et politiques qu'il fréquentait activement par goût et par obligation professionnelle.

C'est précisément pour cela du reste, parce qu'il jouissait de sympathies très larges, que Demany fut amené à remplir le rôle qu'il tint dans la Résistance pendant la guerre.

C'est au début de 1941 que le parti communiste lança son premier appel en vue de la création d'un large *front de l'indépendance*. Encore fallait-il que celui-ci ne porte pas dès le départ l'image de marque d'une tendance politique déterminée car la volonté de combattre l'occupant n'avait pas supprimé automatiquement les préjugés. Pour réussir, l'initiative devait donc venir de quelqu'un jouissant d'une notoriété suffisante tout en ne s'étant jamais occupé activement de politique, oiseau rare s'il en fut. Albert Marteaux, qui avait été chargé de prendre les premiers contacts, me suggéra de proposer à Fernand Demany, qu'il connaissait de date, de tenir ce rôle de « pivot » et d'animateur. Demany, qui avait déjà créé, comme Denuit le rappelle, un des petits journaux clandestins cyclostylés diffusés à l'époque, « Résistance passive », accepta sans hésiter.

C'est dans ces conditions que la réunion constitutive du Front de l'Indépendance eut lieu, un soir de l'automne 1941, dans la maison de la rue Lesbroussart, à Ixelles, qui servait souvent de logement clandestin à Marteaux. L'abbé Boland, qui n'avait pu venir personnellement, s'était fait représenter par un de ses amis et Demany avait amené avec lui un de ses camarades qui avait des contacts avec les milieux libéraux. La réunion ne fut pas longue. Marteaux, qui n'aimait pas les longs discours, rappela en quelques mots la nécessité d'unir les forces qui avaient engagé la lutte contre l'occupant. Et il me céda aussitôt la parole afin que je précise la portée de la suggestion faite

par le parti communiste de créer un Front de l'Indépendance. Tout le monde étant d'accord sur les objectifs, Demany accepta d'assumer la direction de ce Front de l'Indépendance, tâche qu'il accomplit fort bien et qui lui valut les aventures, souvent dramatiques mais parfois fort plaisantes, que Denuit rappelle dans le livre qu'il consacre à son ami.

Après la Libération, Demany fut un moment ministre et, par la suite, député communiste. Un conflit l'opposa bientôt à la direction du parti communiste. Conflit lamentable, caractéristique de la conception rigide de la discipline qui, le stalinisme aidant, régnait à l'époque dans le parti. Le moins qu'on puisse dire est que tous les torts n'étaient pas du côté de Fernand Demany dont le caractère impétueux, facilement « soupe au lait », ne supportait pas les critiques. Au « Peuple », auquel il collabora par la suite avec son brio habituel, un conflit avec la direction entraîna finalement son départ pour incompatibilité d'humeur.

Tout cela n'entache en rien le souvenir ému que ceux qui l'ont connu et ont travaillé avec lui — y compris ceux de ses anciens compagnons communistes qui se réjouirent de le retrouver par la suite — conservent du journaliste brillant et généreux que fut le « Mousquetaire de la Résistance » dont Désiré Denuit nous restitue l'image.

Pierre JOYE.

Désiré Denuit. « *Fernand Demany, Mousquetaire de la Résistance* ». La Renaissance du livre, Bruxelles. Un volume de 192 pages.

ATLAS ÉCONOMIQUE DE LA BELGIQUE

Une étude de Christian Vandermorten

L'*Atlas économique de la Belgique* établi sous la direction de *Christian Vandermorten*, chargé de cours à l'ULB et président de la Société royale belge de

géographie, présente pour la première fois un panorama intégral de l'activité économique belge et de sa dynamique.

Son originalité est triple. Il est basé sur l'utilisation d'une unité commune à toutes les cartes et économiquement significative : la valeur ajoutée par chaque agent économique. Il couvre l'ensemble des secteurs de l'activité économique. La cartographie, dessinée par ordinateur, est réalisée de telle sorte que la comparabilité est assurée entre les différentes activités.

Un des mérites de cet atlas est qu'il fournit une image de l'activité économique qui fait apparaître les mutations survenues au cours des dernières décennies. En Belgique, l'*agriculture* livre à peine 3,4 % du produit intérieur brut; l'*industrie* dans l'acception la plus large du terme, dépasse à peine les 40 % et le *tertiaire* assure tout le reste, soit un plus de 54 %. Car le tertiaire a fortement progressé au détriment des deux autres catégories entre 1955 et 1978, dates extrêmes de l'étude.

La première partie de l'atlas décrit l'économie belge secteur d'activité par secteur d'activité et commune par commune. Vingt secteurs sont ainsi traités : depuis l'agriculture, l'extraction de charbon et les différentes industries manufacturières jusqu'aux transports, services et revenus d'immeubles d'habitation.

Quatre tableaux situent l'importance relative de ces facteurs dans l'économie du Royaume et des régions flamande, wallonne et bruxelloise. Pour les secteurs du secondaire, un tableau en fin de planche dresse la liste des principales entreprises du secteur.

Cette analyse fait apparaître la place croissante et dominante du secteur tertiaire (54 % de la valeur ajoutée nationale en 1978 contre 50 % en 1955) et, en parallèle, la désindustrialisation relative du pays si l'on considère l'industrie extractive et manufacturière proprement dite (34 % de la valeur ajoutée en 1955, moins de 32 % en 1978).

Cette désindustrialisation relative ne frappe toutefois pas le pays entier. Elle est le fait de la Wallonie (où la part de l'industrie extractive et manufacturière dans la valeur ajoutée régionale passe de 41 % à 33 % entre 1955 et 1978) essentiellement du fait de la fermeture des charbonnages. Et elle se manifeste de façon dramatique à Bruxelles-capitale, devenu centre tertiaire sans base industrielle suffisante. Dans la région flamande, par contre, la part de l'industrie extractive et manufacturière, qui avait augmenté dans les années '50, se maintient au-dessus de la barre des 35 %.

Au niveau sectoriel, le quart de siècle examiné a connu des réorganisations spectaculaires : effondrement de la moitié ou plus du poids relatif de l'agriculture et de l'industrie textile, quasi-disparition des charbonnages, développement considérable de la chimie, des fabrications métalliques, du sous-secteur de l'électricité, augmentation du poids du secteur des banques et des assurances dans l'activité économique, renforcement des services.

Les orientations positives sont bien plus marquées en Flandre qu'en Wallonie : c'est dans la première que le développement de la chimie, des fabrications métalliques, du secteur de l'énergie s'affirme le plus nettement dans le cadre de taux de croissance généraux plus élevés.

La deuxième partie de l'atlas reprend la densité de la valeur ajoutée pour chaque secteur d'activité, mais cette fois par zone plutôt que par commune.

L'analyse de la troisième partie de l'atlas ne porte plus sur une vingtaine de branches d'activité mais bien sur les trois grands secteurs classiques — le primaire (sans l'extraction), le secondaire (y compris l'extraction, la construction, l'eau et l'énergie) et le tertiaire — ainsi que sur l'ensemble de l'activité économique.

Les planches montrent que l'essentiel de l'industrie belge reste concentrée dans un triangle Anvers-Gand-

Bruxelles. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et les arrondissements de Hal-Vilvorde et de Bruxelles-capitale fournissent 48 % de la valeur ajoutée du secondaire.

Après avoir légèrement augmenté entre 1955 et 1962, cette part reste stable depuis le début des Golden Sixties. Cette stabilité ne doit cependant pas masquer l'importance des réorganisations spatiales à l'intérieur du triangle en question. A la croissance anversoise s'oppose la désindustrialisation relative de Bruxelles-capitale. Avec les zones périphériques néerlandophones, les 19 communes bruxelloises représentaient 18 % de la valeur ajoutée nationale du secondaire en 1955, 13 % seulement en 1978. C'est que la croissance est extrêmement faible dans l'agglomération bruxelloise sensu stricto et plus faible encore si on exclut de l'industrie des activités dont la structure spatiale et la nature sont proches du tertiaire : garages, construction, eau et énergie.

La région wallonne ne fournit plus que 31 % de la valeur ajoutée (40 % en 1955). Spatialement, il y a du reste quelque abus de parler d'un axe ou d'un sillon wallon. Outre l'absence d'une intégration structurelle entre les bassins liégeois et carolorégien, l'interruption spatiale est nette au niveau du Namurois.

En même temps que le poids industriel du nord du pays se renforce, un mouvement de périphérisation se poursuit à l'intérieur de la région flamande. Flandre orientale et Limbourg forment 19 % de la valeur ajoutée en 1978 contre 13 % en 1955 malgré le déclin charbonnier limbourgeois.

En ce qui concerne le secteur tertiaire, la concentration mégapolitaine est frappante : 10 % de la valeur ajoutée pour la seule commune de Bruxelles, 22 % pour l'agglomération de Bruxelles-capitale, 49 % pour les deux provinces d'Anvers et de Brabant. Cependant la concentration croissante au profit de la capitale appartient au

passé. La part relative de celle-ci s'affaiblit.

La planche consacrée à la croissance de la valeur ajoutée totale illustre de façon saisissante la notion d'« épaisseur économique » dont l'atlas se réclame. Le poids du triangle Anvers-Bruxelles-Gand est frappant de même que l'opposition entre le nord et le sud du pays. 49 % de la valeur ajoutée pour les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et les arrondissements de Hal-Vilvorde et de Bruxelles-capitale. 56 % pour la région flamande contre 29 % pour la Wallonie.

Au niveau des dynamiques, outre le déclin relatif bruxellois, l'opposition Flandre-Wallonie (respectivement + 4,3 % et + 3,4 % par an entre 1970 et 1978) est recoupée par une autre, moins connue, au profit de l'est et du nord-est du pays sur un axe Anvers-Ruhr (+ 3,9 % pour la province de Liège contre + 3,1 % pour le reste de la Wallonie; + 6,4 % pour le Limbourg contre = 3,9 % pour le reste de la Flandre).

Quant à la quatrième partie de l'atlas, elle permet de comparer l'espace de la production de la valeur, analysé jusque-là, à celui des détenteurs des revenus au lieu de leur domicile. Il s'agit donc ici d'une répartition des hommes pondérée par leur richesse.

Cette comparaison fait apparaître que les indices des revenus les plus bas sont le fait du centre des deux grandes métropoles (commune de Bruxelles et d'Anvers) ou encore de grosses communes industrielles (Seneffe, Machehen, Genk, Herstal). Inversement, les indices les plus élevés dominent dans les périphéries, surtout les plus résidentielles, des grandes agglomérations (Kraainem, Neupré dans le sud de Liège, Ham-sur-Heure au sud de Charleroi, Schilde à l'est d'Anvers) ainsi que dans les communes de résidence de nombreux navetteurs.

Telles sont quelques-unes des constatations — mais non les seules car il en

est beaucoup d'autres qui méritent tout autant de retenir l'attention — de cet *Atlas économique de la Belgique*.

P.J.

Christian Vandermorten. *Atlas économique de la Belgique*. Edité par la Société royale belge de géographie, le Laboratoire de géographie numaine de l'Université libre de Bruxelles et le GEVERU (Groupe d'étude pour la valorisation de l'espace rural et urbain de l'ULB).

HISTOIRE DU TEMPS PRÉSENT. 1939-1982

Encore un manuel scolaire... diront certains pédagogues lassés. D'autres, plus curieux des nouveautés, s'apercevront que cette *Histoire du Temps Présent. 1939-1982*, correspond à l'intitulé des nouveaux programmes (français) d'histoire pour les classes de terminales, que sa maison d'édition (Messidor. Éditions Sociales), sa direction (Serge Wolikow) et les noms de ses dix-neuf auteurs, parmi lesquels on citera plus particulièrement Germaine Willard et Lucien Sève, indiquent la proximité de l'*Institut de Recherches Marxistes* (Paris) et du PCF. Cette proximité sera inévitablement perçue comme un vice rédhibitoire dans les milieux très conservateurs de l'Éducation Nationale de notre pays et il se pourrait même qu'elle pose à l'ouvrage quelques problèmes de pénétration dans les lycées et écoles de France. Quoi qu'il en advienne sur le marché des livres scolaires, cette publication de 254 pages (qui, techniquement, a une allure assez attrayante, avec plusieurs illustrations en noir et blanc, des cartes utiles et claires, des graphiques et des tableaux) mérite une lecture attentive.

Elle comporte 23 chapitres inégalement répartis en cinq grandes parties : 1) l'évolution du XX^e siècle, c'est-à-dire un vaste panorama des grands courants mondiaux depuis la première guerre mondiale; 2) la seconde guerre

mondiale et l'après-guerre jusqu'en 1947; 3) la situation internationale et les transformations du monde, de la guerre froide aux nouvelles tensions internationales (fin 1982), en passant par la décolonisation, les mouvements de libération nationale, la coexistence pacifique, etc.; 4) la France de 1945 à 1982; 5) quatre destins nationaux, à raison de deux chapitres pour chacun (USA, URSS, Japon, Chine). L'ouvrage se termine par un petit dictionnaire des sigles et expressions (de ABAKO à Zun Yi), des repères biographiques (de Ferhat ABBAS à De ZHU), une chronologie de la seconde guerre mondiale (en France et... dans le monde), des repères chronologiques généraux de 1946 à 1982 et une bibliographie sommaire.

Vaste programme. Est-il bien rempli quant au contenu ? Est-il bien conçu au point de vue de sa finalité pratique (la « consommation scolaire ») ?

A la seconde question, on ne peut apporter une réponse tranchée : tout manuel ne vaut que par la qualité de ceux qui savent l'exploiter, en extraire la substantifique moëlle, voire même en interpréter les silences et les passages idéologiquement orientés. Si le but de l'enseignement d'histoire était de faire ingurgiter aux élèves des leçons toutes faites selon la version du manuel, alors cette *Histoire du Temps Présent* serait à coup sûr un plat indigeste et surabondant. Trop rapide pour satisfaire complètement l'amateur d'histoire contemporaine et de science politique, trop encyclopédique et détaillé pour l'étudiant qui achèverait ses humanités, l'ouvrage peut être un bon « livre du maître » ou un complément de formation générale au cours proprement dit dispensé dans les classes. Notons qu'il fournit au lecteur un choix intéressant de textes.

Les critiques zélés de toute réalisation due à des intellectuels proches du PCF en seront pour leurs frais : on trouve, entre autres, dans le manuel des extraits du rapport secret de

Khroutchev au XX^e Congrès du PCUS (1956), et de *La Barbarie à visage humain* de B. Henri-Lévy (1977).

L'élève peu assidu aux cours d'histoire pourrait-il préparer son examen en « bloquant dans le manuel », — solution que tous les bons pédagogues déconseillent à juste titre, mais qui semble bien commode quelquefois... ? Pour certains chapitres, cela nous paraît praticable, sauf, concédons-le, pour les deux chapitres chinois, vu la complexité de la matière et de la relation des virages déconcertants de la « voie chinoise au socialisme ».

Quant au contenu, on devine que plus de quarante années d'histoire contemporaine ne se laissent pas aisément résumer en 250 pages ! Cette gageure est pourtant ici réalisée à soixante-quinze pour cent, mais ce tour de force a pour conséquence un style haletant qui, à notre avis, encourage parfois une certaine superficialité, en particulier dans le chapitre 10 consacré au « mouvement du savoir, de la culture et des idées », rédigé par L. Sève. Clarifions ce jugement : rien ne nous semble faux ou mensonger dans cet aperçu de l'évolution culturelle contemporaine, mais de nombreux passages ont tendance à poser comme des évidences reçues ce qui devrait précisément être des interrogations, ou bien — plus rarement — établir comme des certitudes ce que nous croyons être des produits imaginaires ou des questions contestables. Est-il bien vrai que les sciences humaines soient « émancipées de la spéculation philosophique » (p. 93) et que la « culture scientifique et artistique y (dans les pays socialistes) jouit dans les masses elles-mêmes d'un prestige qui a supplanté celui de l'argent et créé des conditions originales du débat social et moral » (p. 95) ? En toute sincérité, nous croyons que la première proposition susmentionnée ne résisterait pas longtemps à la critique, et que la seconde relève de ce que les Anglo-Saxons appellent le « wishful thinking ».

Quant aux douze lignes (p. 96) consacrées à l'existentialisme, elles ne répondent pas à notre attente. Il ne fait pas de doute que ce passage-là décevra tous les lecteurs qui, contrairement à L. Sève, ne considèrent pas que l'on puisse ramener le thème central de l'existentialisme à une simple traduction de « la crise des valeurs bourgeoises et (du) refus de l'engagement communiste ».

Quant à Althusser, L. Sève a choisi de l'évoquer (p. 99) en utilisant une formulation laconique : « Althusser lui (Garaudy) oppose la rigueur d'une science de l'histoire qui mène aussi la lutte de classe dans la théorie ». Sans vouloir considérer les lecteurs comme des ignorants, il nous semble qu'ici une phrase explicative aurait été bienvenue. Enfin, on peut estimer que certains lecteurs ironiseront facilement à propos de cette phrase qui semble tirée d'une résolution de Congrès : « Dans les années soixante-dix pourtant, une nouvelle perspective s'entrouvre : celle de "l'eurocommunisme" (...) qui, dans l'esprit d'un marxisme dédogmatisé, élabore des conditions de l'avancée démocratique vers un socialisme autogestionnaire adapté aux réalités de chaque pays » (p. 99).

Le marxisme nous a appris à avoir une lecture critique et politique des ouvrages historiques. L'ouvrage ici recensé ne brouille pas les pistes : il annonce la couleur et explique l'évolution du monde contemporain sur la base d'une analyse marxiste. Il échappe à l'eurocentrisme (ou à l'atlantisme) et propose d'ailleurs deux chapitres de grand intérêt sur le Japon. Il se prononce clairement sur l'histoire de l'URSS, le stalinisme, le maoïsme, etc... Il ne se prête pas au jeu du « marxisme honteux » et affronte directement les idéologies les plus en vogue du capitalisme, du racisme et du conservatisme contre-révolutionnaire.

Tout cela nous paraît utile, nécessaire et plus que louable. Mais aussi, la cause étant jugée bonne dans l'ensem-

ble, on ne peut pas ignorer que nous avons affaire à un livre réalisé par des intellectuels dont la pensée et l'écriture elle-même ont les traits d'un marxisme politique spécifiquement français. D'être ainsi « adapté aux réalités de son pays » n'offre pas que des avantages... Certes, toutes les questions que les polémistes, de droite et de gauche, ont coutume de lancer à la gauche communiste française, trouvent une réponse non ambiguë dans cet ouvrage qui a le très grand mérite de réserver aux luttes ouvrières et syndicales, au PCF et à la CGT, la place que d'aucuns s'évertuent à occulter dans l'histoire de France depuis 1939. Sans complaisance excessive pour le PCF, sans éviter les points d'achoppement et de discussion. Mais il reste malgré tout un ton général, une manière de présenter les moments historiques, qui suscitera chez plusieurs lecteurs un sentiment assez mitigé, fait, d'une part, d'acceptation des analyses explicatives proposées par l'ouvrage, et, d'autre part, d'énervement par rapport à la forme et à l'image de ces explications. A cet égard, le meilleur exemple que l'on puisse citer se rapporte à « *l'explosion de mai 1968* » (pp. 142-143) : on ne mettra pas ici le doigt sur une explication fautive ou manifestement partielle, mais le lecteur qui aurait ressenti cette « *coupure dans le vécu de nombreux intellectuels, dans le champ des idées* », dont l'auteur (R. Martelli) fait état, gardera malgré tout une impression de manque, d'inachèvement dans l'exposé des causes et du déroulement de ce fameux mois. Et puis, fallait-il vraiment consacrer, en ouverture (pp. 112-113) à la partie relative à la France de 1945 à 1982, une grande photo à « *Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, rendant compte du résultat des négociations de Grenelle aux grévistes de l'usine Renault-Billancourt, le 27 mai 1968* » ? Cela aussi fut Mai 68, nul ne songe à le nier. Mais pourquoi Séguy, les accords de Grenelle (vite érodés) et Billancourt avec des travailleurs écoutant dans le

calme le discours de leur leader syndical ? Est-ce si capital, si primordial, au point d'éclipser toute photo d'un amphî universitaire, décoré de banderoles extravagantes, rempli d'étudiants qui avaient l'illusion d'une révolution où tout était possible ? A défaut d'image de ces éphémères exaltés, mobilisés par le gauchisme plus que par les appareils de la classe ouvrière, on aurait aimé une illustration moins disciplinée de ces usines occupées où naquit cette « *aspiration à une vie nouvelle* » (p. 142) que les accords de Grenelle, tout positifs et nécessaires qu'ils aient été, n'ont pas vraiment contribué à exaucer.

Hormis ces quelques réticences, il faut souligner le fait que cette *Histoire du Temps Présent* apporte au grand public une masse d'informations sérieuses, d'analyses pénétrantes et d'idées dérangeantes que l'institution scolaire a toujours tendance à éluder. Honnête et bien informée à propos des pays socialistes — quoique l'actualité nous aurait fait apprécier de plus amples développements à propos de la Pologne (*) —, cette publication ne souffre d'aucun complexe à l'égard du « géant américain » dont les aspects politiques et économiques, tant intérieurs qu'internationaux, sont portés à la connaissance des lecteurs avec une lucidité critique qui fait défaut dans bien d'autres ouvrages. Les drames de la (dé)colonisation, les impérialismes européens et atlantiques en Afrique et en Asie ne sont pas ici entourés d'un voile discret.

(*) Quant à l'Afghanistan (p. 108), la présence militaire soviétique y est brièvement « *située* » (ni applaudie ou condamnée) par des motivations de real-politik et de soutien à un régime révolutionnaire « *menacé par des mouvements aidés conjointement par les Etats-Unis et la Chine* ». Le constat peut être vrai, le lecteur en tirera, s'il le veut, l'une ou l'autre attitude politique.

A l'heure où d'aucuns se plaisent à louer les vertus américaines et à célébrer les « valeurs de l'Occident », ce livre devrait pouvoir atteindre une large audience, en particulier dans cette génération étudiante que l'on croit souvent blasée et indifférente aux

expériences de la politique et de l'histoire récentes.

Jean-Jacques HEIRWEGH.

Histoire du Temps Présent. 1939-1982., sous la direction de S. Wolikow, Messidor - Editions Sociales, 1983, 110 FF (prix de lancement jusqu'au 15 septembre 1983).

*Dans la prochaine livraison
des CM*

(N° double novembre-décembre)

— **Après les grèves
de septembre**

— **La Wallonie
reste à faire**

par *Claude Renard*

— **Un dossier
« Opéra »,**

à l'occasion de la création en Belgique de « La Passion de Gilles »,
de *Philippe Boesmans* et *Pierre Mertens*

SPECIAL MARX

Un numéro des CM (mai 1983) qui montre la puissante vitalité des idées de Marx. Cent ans après sa mort, la pensée de Marx reste au centre des débats et des luttes de ce siècle.

Au sommaire du « Spécial Marx » :

- Robert Devleeshouwer**
A propos de l'histoire p. 3
- Michel De Vroey**
Marx au crible de la critique p. 9
- Jean-Pierre De Waele**
Projet pour une théorie moderne
de la dialectique (1) p. 17
- François Houtart et Geneviève Lemercinier**
Marxisme et Culture p. 33
- Pierre Joye**
Un peu moins de marxisme,
un peu plus de Marx p. 46
- Marcel Liebman**
Marxiste, malgré tout p. 58
- Claude Renard**
La place des idées marxistes dans
l'ascension du mouvement ouvrier belge p. 67
- Jules Verhelst**
Les historiens flamands et Marx p. 74

(1) La suite de l'étude de J.P. De Waele a paru dans les CM de juin et de septembre.

150 F LE NUMERO

N'attendez pas qu'il soit épuisé !



Il est temps de vous abonner aux C.M. !

L'abonnement annuel (10 livraisons) : 600 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 300 F

Etranger : 700 F

Soutien : F

ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles

Téléphone : (02) 512.07.04

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER

rue du Midi 162
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE**

rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.

City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE

chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES**

av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE

av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN

rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE

rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

MACONDO

Galerie Bortier 8-10
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44

Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE

DE LA COMMUNE

rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO

rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO

rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK

Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE

rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE

rue du Temple 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE

faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton